

Défi Jeunesse →

Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire

VOL. IX

NO 3

JUIN 2003



Jeunes probationnaires

Adolescents et santé mentale

Intervention en contexte
d'autorité



Conseil multidisciplinaire
du Centre jeunesse de Montréal

Sommaire

Volume IX - Numéro 3 / Juin 2003

■ Éditorial	
Mathieu, Jessica, Mohamed... et leur famille... La passion qui nous rassemble <i>Nathalie Turgeon</i> p.	2
■ Journées professionnelles 2002	
Avoir 50 ans : une étape de vie qui a son sens <i>Pierre Perreault</i> p.	3
Portrait d'une clientèle présentant des troubles de santé mentale <i>Yann Desbiens, Sylvain Goulet et André Bailly</i> p.	12
■ Évaluation des jeunes probationnaires à faible risque de récidive	
<i>Louis Lacroix</i> p.	17
■ Chronique réflexion	
Être stagiaire au CJM... une expérience à ne pas manquer <i>Marie-Claude Pagé</i> p.	22
■ L'intervention en protection : l'art de la relation d'aide en contexte d'autorité	
<i>Jean-Marc Potvin et Michelle Dionne</i> p.	25
■ Chronique événement	
Loi sur le système de justice pénale pour adolescents <i>Suzanne Gagnon</i> p.	30

Mathieu, Jessica, Mohamed... et leur famille...

La passion qui nous rassemble

Nathalie Turgeon, présidente, conseil multidisciplinaire

L'intervention au *Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire* (CJM-IU) est toujours vivante et ancrée dans une pensée clinique qui s'articule autour de la réponse aux besoins des enfants et de leur famille. Toutefois, personne ne peut nier l'impact des changements importants que nous vivons dans un établissement comme le nôtre depuis quelques années. Dans ce contexte, personne ne peut nier qu'il est de plus en plus difficile d'offrir un service de qualité malgré la volonté qui nous anime, malgré notre expertise, notre expérience, et l'engagement de chacun. Par ailleurs, la force vive d'un établissement comme le nôtre, ce sont les gens qui le composent. L'établissement, c'est chacun d'entre nous.

En septembre dernier, alors que le comité organisateur des journées professionnelles du conseil multidisciplinaire réfléchissait sur le thème de cette année, chacun convenait de la nécessité de revenir à la base de cette motivation : vouloir intervenir auprès des jeunes en difficulté. Puis, peu à peu nous avons soulevé l'importance d'inclure les partenaires, la recherche, de faire le lien avec l'interdisciplinarité et la multidisciplinarité. Bref, nous avions en tête les différents secteurs de l'intervention, le spécifique de chacun et ce qui nous rassemble comme communauté clinique. L'importance de s'ouvrir aux autres s'est donc imposée rapidement afin que les membres du conseil multidisciplinaire puissent se ressourcer et échanger sur les différentes expertises. Tout nous menait vers ce retour aux enfants et à leur famille. Nous étions alors dans un contexte où, malgré les changements de novembre 2002, l'espoir résidait dans notre capacité à faire face à ces changements, et ce, en lien avec la notion de temps et notre capacité de résilience. Mais voilà ! Un nouveau changement en avril 2003 nous bouleverse encore.

Chercher l'équilibre dans un tel contexte demande très certainement de revenir vers soi, de s'interroger sur notre pratique, de mettre en lien nos différentes expertises, de travailler comme conseil multidisciplinaire sur notre vision

clinique, de sortir de l'urgence, de bonifier nos façons de faire, d'oser nommer et affirmer notre pensée clinique dans l'ouverture à l'autre. Cette recherche d'équilibre nous incite inévitablement à revenir vers nos motivations personnelles et professionnelles et... à notre passion de l'intervention auprès des jeunes en difficulté...

Qu'est-ce qui fait qu'un jour, nous avons choisi de faire ce métier extraordinaire, d'ouvrir nos mains, d'aller à la rencontre de l'autre, d'accompagner les jeunes et les familles en difficulté ?

Qu'est-ce qui nous pousse, chaque jour, à revoir nos façons de faire, à développer de nouveaux outils d'interventions, à bonifier notre pratique et à qualifier nos processus cliniques ? Qu'est-ce qui nous stimule à innover, à développer notre créativité, à faire preuve de bienveillance ? Qu'est-ce qui nous porte et nous supporte dans nos élans de générosité ?

C'est dans cette optique et cet état d'esprit où l'échange nous apparaît nécessaire que le conseil multidisciplinaire désire aborder les journées professionnelles les 4 et 5 juin 2003 à l'*Université du Québec à Montréal* sous le thème :

Mathieu, Jessica, Mohamed... et leur famille...
La passion qui nous rassemble

À l'invitation du comité organisateur, nous espérons créer un moment privilégié où l'ensemble de la communauté clinique et de nos différents partenaires pourront partager **cette passion qui nous rassemble** et nous permettre de prendre le temps de revenir vers nous-mêmes...

Ces journées professionnelles engagent un grand nombre de membres du conseil multidisciplinaire ainsi que plusieurs partenaires. Nous vous attendons en très grand nombre.

Au plaisir de vous y rencontrer ! ▶

Avoir 50 ans : une étape de vie qui a son sens

Pierre Perreault, psychoéducateur, La Margelle, DSRA

J'ai commencé cet article il y a cinq ans, à l'âge de 49 ans. Pour comprendre davantage ce qui m'apparaissait peu à peu un phénomène répandu dans ma strate professionnelle, je me mis à identifier les remises en question et les malaises vécus depuis quelques années afin de distinguer ce qui découlait d'un processus incontournable de mûrissement de ce qui découle du contexte dans lequel une personne évolue. Exercice de dissociation bien difficile à rendre à terme pour qui cherche une réponse à ses questionnements existentiels dans un contexte de tourmente...

Comment arriver en effet, à identifier dans ce qu'on trouve difficile à vivre au travail, ce qui relève de questions existentielles liées à l'âge et ce qui relève du contexte du travail ? Quand on est emporté depuis une décennie par une séquence rapide d'événements majeurs, peut-on attribuer au travail un désarroi qui découle d'un défi existentiel et

prendre des décisions professionnelles qui ne règlent en rien notre mal de vivre ? Serait-ce une façon de sauver la face que d'entretenir une confusion entre les effets et les causes ? Ne risque-t-on pas de saborder l'élan d'une plus grande réalisation personnelle tout en privant la collectivité d'apport spécifique déterminant ?

À défaut de rassembler et de compiler les doléances de mes collègues, j'entrepris des lectures et des recherches ponctuées de réflexions et de partages avec d'autres afin d'y voir plus clair. Il reste alors le témoignage et le partage d'une réflexion d'un professionnel visant la redéfinition de ses repères.

Le présent article, qui est en fait le dernier d'une série de trois, identifie l'étape de vie et pointe les constats qui la caractérisent. Le premier *Avoir 50 ans : un malaise au CJM* présentait ce que peuvent vivre les professionnels de 50 ans dans les CJM. Le second *S'adapter à 50 ans ...ou à ses 50 ans ?* se voulait plus « scientifique » et résumait dans la perspective du processus adaptatif le défi spécifique de cette étape de vie.

UNE ÉTAPE DE VIE

On a identifié en effet, depuis quelques vingt-cinq ans, des cycles dans les différentes sphères de vie et selon les âges de la personne. Plusieurs auteurs se sont appliqués à définir ces étapes généralisables du cheminement humain et à préciser les défis ainsi que les tensions qui les caractérisent tant au travail que dans leur vie personnelle¹.

À 30 ans, nous apprenons à différencier notre identité profonde de celle de nos pairs : nous voulons faire notre vie à notre manière. À 40 ans, on se demande comment orienter le reste de sa vie, quel sens y donner véritablement d'autant plus qu'on réalise peu à peu en avoir une seule à vivre (Guindon)².

À 30 ans, nous apprenons
à différencier notre identité
profonde de celle de nos pairs :
nous voulons faire notre vie à
notre manière. À 40 ans, on se
demande comment orienter le
reste de sa vie, quel sens y donner
véritablement d'autant plus qu'on
réalise peu à peu en avoir
une seule à vivre (Guindon)².

À cinquante ans, nous allons prendre une distance du travail, du « faire qui nous a fait ». Nous tentons de préserver nos aspirations et nos valeurs personnelles tout en luttant contre des exigences occupationnelles, parfois exorbitantes, risquant d'aliéner notre personnalité. La démarche comporte un curieux mélange de bonheurs et de malaises.

LE CIRQUE DE LA CINQUANTAINE : UN DERNIER TOUR DE PISTE

Mais quel tour de piste ! L'onde de choc de la transformation touche toutes les sphères de la vie du quinquagénaire et elle se répercute sur les gens autour ainsi que sur les structures et les institutions sociales. Pour chaque personne, l'appel reste pourtant le même depuis le début de la vie adulte : devenir ce que nous sommes, non en subissant ce que nous sommes mais en le voulant avec ferveur, en le choisissant à chaque instant à la manière d'une conquête (Erikson)³. Dans cette perspective, la vieillesse qui en est la dernière étape, devrait être prometteuse. Mais n'allons pas trop vite...

Sur le terrain, comment se vivent les défis et les enjeux de la cinquantaine ? Les femmes et hommes vivent leur générativité différemment (Michaud)⁴. La femme, mobilisée par le « service de la famille », actualise ses talents laissés en attente ou développés en sourdine alors que le nid se vide. À l'inverse pour l'homme, qui exerce sa générativité en premier lieu auprès de sa femme et de ses enfants ainsi que de sa famille d'origine, son avancement, ses projets personnels et les grands enjeux de la société reprennent leur juste place aux côtés de la famille. On observe un profil similaire quoique plus tôt (il y a une échéance de fécondité qui s'impose...) chez les femmes qui ont choisi de développer leur exercice professionnel de 20 à 40 ans et qui décident d'avoir des enfants et de fonder une famille à 35-40 ans.

La crise s'est annoncée par le fait que l'individu vieillit

Qui entreprendrait en effet une telle remise en question si on ne l'y poussait pas un peu ? L'âge mûr qu'est la cinquantaine implique un premier détachement⁵ vécu dans le corps : la ménopause pour la femme, l'andropause pour l'homme. Ce sera vraisemblablement cette réalité de la vie qui l'aidera à prendre conscience de la fin, en l'expérimentant dans certaines limites. Ce qui, fait intéressant, accélère le rythme de sa vie ; la vie (et la sienne par conséquent) devient ainsi plus dense et plus précieuse.

L'acceptation progressive de ce fait intime et surtout, l'ajustement dans le **vivre avec** conditionnera le processus adaptatif du quinquagénaire. Curieusement, ce premier ajustement ne se fait pas avec l'environnement mais avec lui-même, avec la vie en lui. Et ce ne sont pas les panacées de la médecine qui viendront à bout de l'inquiétude existentielle que cette adaptation soulève car le comportement le plus approprié de la personne dans cette situation donnée relève d'une attitude toute intérieure : entrevoir sa fin sans déprécier avec indifférence ou cynisme ce qui va suivre, et résister au sentiment de désenchantement. Il est permis de perdre ses illusions mais pas son idéal. L'environnement n'aide guère à ce premier chapitre. Le culte de la jeunesse, et les normes de santé et de beauté qui lui sont associées, contribuent à la difficulté de l'homme contemporain à accepter de vieillir ; il entretient la vague image d'une existence qui se prolongera grâce à la science.

**Les statistiques révèlent que plus
ou moins 10 % des couples de
la cinquantaine se séparent.**

Le couple découvre une nouvelle façon d'être ensemble

L'énergie du couple est mobilisée « à aider les enfants à quitter, apprendre à se retrouver face à face, s'ajuster à de nouvelles relations avec les partenaires de ses enfants et les petits-enfants, accueillir les réalités de l'existence, maladie, mort de ses parents... » (Michaud, p. 274). Bien que les hommes et les femmes vivent cela différemment, cette étape de vie s'avère pour les deux une occasion de croissance et de créativité due à une plus grande liberté... par ailleurs, toute relative. En effet, les parents deviennent la génération *sandwich* alors que les enfants tardent de plus en plus à partir et les grands-parents vivent plus longtemps tout en requérant soins et soutien de leurs propres enfants.

Les « retrouvailles » du couple parental exigent un réajustement des bases de la relation. Les statistiques révèlent que plus ou moins 10 % des couples de la cinquantaine se séparent. Le pourcentage des individus dans la cinquantaine vivant seul est à peu près du même ordre. Il y a donc un risque dans cette transition du couple d'individus de 50 ans⁶. L'enjeu de l'adaptation ici relève des

capacités de respecter le désir d'autonomie ou d'individuation de chacun, tout en conservant un sens plus profond de l'interdépendance et de la mutualité.

Dans l'environnement social, beaucoup de changements sont survenus dans la sphère de la vie familiale et du couple depuis vingt ans touchant donc le cheminement des personnes de 50 ans d'aujourd'hui⁷. On peut supposer que la synthèse particulièrement délicate à faire pour les personnes de 50 ans en sera d'autant touchée ou du moins colorée, et que le processus d'adaptation peut en être affecté.

Après 55 ans, l'individu
se sentira subitement confronté
à l'éventualité d'un départ
imminent et se mettra
à la recherche d'une
sortie prometteuse
du marché du travail.

Au travail, une modification de sa trajectoire

Il fournit un effort tout aussi intense qu'à ses 35 ans lors de sa course occupationnelle mais cette fois, il tente de répondre à ses aspirations profondes (Riverin-Simard)⁸. Après 55 ans, l'individu se sentira subitement confronté à l'éventualité d'un départ imminent et se mettra à la recherche d'une sortie prometteuse du marché du travail.

En fait, entre 45 ans et 55 ans, il vit d'abord une période de questionnement concernant les finalités de sa vie personnelle et vocationnelle, renouvelle sa conception du travail et redéfinit ses finalités. Puis, il s'interroge sur la manière d'effectuer des changements de parcours qui harmoniseraient les exigences personnelles et les attentes sociales. Alors qu'il entrevoit la transformation sur plusieurs années à venir, l'ajustement de ces modalités s'avère très ardu et pour y arriver, l'individu s'approchant de ses 50 ans donne l'impression qu'il utilise le pilotage automatique. La retraite étant encore plus ou moins éloignée, son expérience lui permet

d'éviter d'être trop impliqué émotionnellement dans son travail parfois très exigeant.

Il y a, semble-t-il, des recherches sereines où on savoure les dernières années de vie au travail tout en planifiant une décélération. Parfois, la préoccupation de réaliser des interventions humanisantes dans son milieu de travail semble remplacer la réussite sociale des moins de 40 ans. Parfois la modification de trajectoire se limite à des petits défis journaliers, à inventer des mini-moyens de perfectionnement continu. Mais, il y a aussi des recherches désespérées empreintes de déchéance et d'humiliation. Riverin-Simard observe un « égocentrisme aigu » permettant à l'adulte de 50 ans une forte concentration sur sa vie intérieure et qui renforcerait ainsi le risque d'échec d'une adaptation à cet âge. D'ailleurs, l'auteur énumère les différentes adaptations passives et même impossibles vécues par plusieurs.

Dans certains cas, l'adulte de 50 ans se considère impuissant devant les obstacles qui se présentent et les conditions du milieu qui semblent lui imposer un plafonnement. Certains mettent en veilleuse leurs modifications de trajectoire ou retardent volontairement l'échéance. La majorité semble croire de toute façon que leur développement vocationnel subira un déclin à partir de 55 ans. Et on a tendance à surévaluer démesurément dans sa modification de sa trajectoire la fragilité de ses capacités physiques et la diminution possible de ses compétences actuelles. À cela s'ajoute la crainte d'une accentuation de son aliénation au travail et conséquemment, une volonté d'accélérer son évolution. L'adulte de 50 ans, à certains moments, ne craint absolument pas le vide de la retraite ; à d'autres, il est très anxieux, les tourments de l'insécurité économique n'aidant pas.

Riverin-Simard estime à 15 % le nombre de quinquagénaires qui exploitent optimalement le passage de cette transition ; au lieu de viser une accommodation, un compromis avec leurs données d'évolution personnelle et celles du milieu, ces professionnels-exceptions coordonnent l'équilibre des deux forces (moi-milieu) pour respecter d'abord et avant tout leur évolution personnelle. Même leur égocentrisme, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les rend très préoccupés par l'égocentrisme d'autrui (!), les rapprochant d'autant de l'intimité de leurs collègues. En bref, il semble que ces professionnels tournent à leur avantage les différentes situations problématiques décrites plus haut.

À quelques reprises, les conditions de travail ont été relevées comme un élément pouvant alourdir le processus mais elles ne semblaient pas être déterminantes dans la résolution positive de l'évolution professionnelle. Ceci n'empêche pas les auteurs de conclure que le processus d'équilibration du quinquagénaire avec son milieu se fait souvent au détriment de l'individu. Malgré sa disposition particulière et les compétences spécifiques pour le faire, c'est en de rares occasions que le milieu l'utilisera à titre de conseiller ou d'expert. L'alternative du changement d'emploi ou de la mobilité occupationnelle du personnel de 50 ans se bute à un problème majeur de gestion des ressources humaines au sein des entreprises. Des études montrent que la lassitude et l'amointrissement de l'efficacité des plus de 40 ans seraient davantage un problème relié à la gestion et à l'encadrement plutôt qu'à l'âge de l'individu (Riverin-Simard). C'est dans ce genre de contexte sans doute que Tessier⁹ dénonçait l'action des dirigeants (souvent des personnes dans la cinquantaine...) sur les structures de travail ou de la société, si elle n'est pas évaluée dans ses effets sur le développement des individus.

En conclusion, les tâches à accomplir pour la personne de 50 ans lors de son **tour de piste** (selon Michaud, p. 23) sont :

- développer la fierté de soi... de sa compétence ;
- se réjouir de son choix de vie, et de sa façon de vivre : résister au désenchantement de ses limites ;
- approfondir le sens donné à sa vie ;
- réexaminer le rapport entre sa situation de vie et ses besoins profonds ;
- volonté de se renouveler : productivité, créativité, « générativité » ;
- valoriser ses relations familiales : conjoint, parents, grand-parents ;
- approfondir son expérience de Dieu.

LES BABY-BOOMERS DU QUÉBEC

L'enjeu propre à la cinquantaine toucherait plus largement encore parce qu'il se combinerait à un phénomène sociologique d'envergure qui a pris naissance il y a plus de trente ans. Les plus âgés (65 ans et plus) font

partie du lot des bâtisseurs issus de la révolution tranquille, et les plus jeunes (40 ans et moins) n'attendent que leur chance pour prendre la relève. Ce sont les 45-60 ans d'aujourd'hui issus des changements effrénés des années 1965 à 1980 au Québec, qui ont eu à composer avec les contre-coups sociopoliticojuridiques de la révolution tranquille et la décroissance économique initiée depuis les vingt dernières années. En fait, ce sont les fameux baby-boomers, génération controversée s'il en est une, la génération lyrique dont le Time Magazine de janvier 1967 élisait Man of the year :

« Voici comment les analystes du temps la décrivaient : prospère, instruite, libre, rebelle, porteuse d'aspiration sans limite, voyageuse, dégagée de tous les héritages reçus comme si elle s'était enfantée elle-même, paradoxalement conformiste et unanimiste entre pairs. « *We are the World, we live the true live* ». Nous sommes la première génération capable de définir et de contrôler sa propre destinée » (Grandmaison et al., p. 406).

**Dans l'environnement social,
beaucoup de changements
sont survenus dans la sphère
de la vie familiale et du
couple depuis vingt ans...**

Grand'Maison, Lefebvre et al.¹⁰ ont étudié le phénomène sur le territoire québécois. Ils avouent qu'il y a actuellement un procès des *baby-boomers* (non exclusif au Québec) découlant aussi bien du regard de leurs aînés que de celui des cadets. Nous sommes étonnés par le contraste entre le relatif silence sur les tensions intergénérationnelles dans les débats publics et l'omniprésence de ces tensions dans tant de nos entrevues chez divers groupes d'âge (p. 105). Du « On s'est fendu en quatre pour eux... » des aînés au « ...C'est nous qui ramassons leurs pots cassés » des plus jeunes, cette strate populeuse est coincée tout de même à prendre soin et de leurs enfants qui ne quittent plus le nid et de leurs parents vieux et malades. Les auteurs concluent le débat en affirmant qu'il serait « injuste de dire que c'est une génération précocement vieillissante en train de décrocher » et que « la majorité des problèmes actuels importants sont des problèmes de société » difficilement imputables à un groupe d'individus

même s'ils sont « à l'heure d'une société qui en est à un impératif de bilan critique », même si « eux aussi font partie du problème, et amplement » (p. 407 et ss.) :

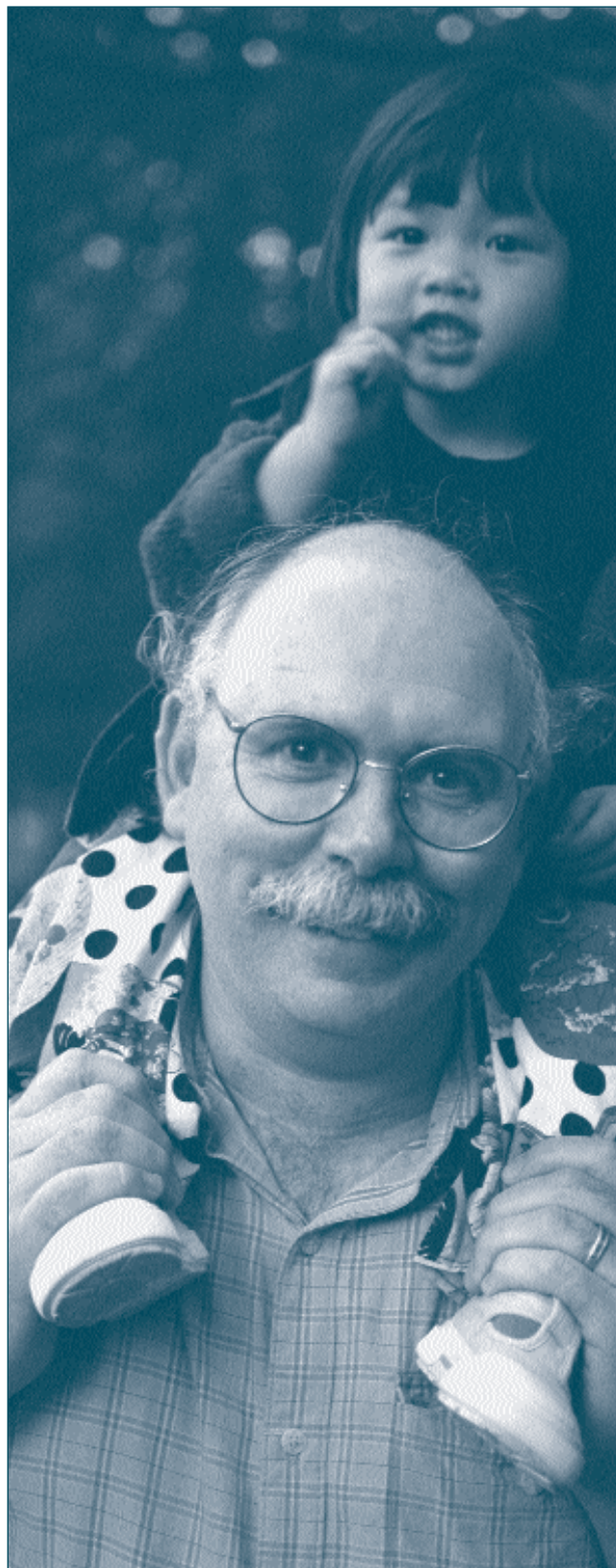
« Ce qui nous frappe et nous inquiète depuis les débuts de ce projet de recherche, c'est la coexistence parallèle des générations au plan sociopolitique et public, et l'indifférenciation entre elles dans la sphère privée. L'éloignement prêle flanc aux colères qui s'expriment présentement... dans le privé, on se soucie des générations montantes, en l'occurrence de ses propres enfants... dans le domaine public et collectif, on laisse des problèmes d'inégalité socio-économique s'aggraver » (p. 409).

Au-delà des défis et des enjeux existentiels et professionnels chez la personne de 50 ans, il y a ainsi donc non seulement des dimensions intergénérationnelles mais aussi collectives que cette strate d'âge porte et supporte, déséquilibrant et alimentant d'autant le cheminement, la synthèse et l'adaptation à faire à cet âge.

...il serait « injuste de dire que
c'est une génération
précocement vieillissante
en train de décrocher »...

« Après tant d'expériences prometteuses, de vie remplie à pleins bords, qu'est-ce qui m'arrive pour que je me sente aussi vide avec un sentiment d'usure...? » dira un interviewé (p. 412), parole ressemblant étrangement à la réflexion de l'avant-propos... Et les auteurs de citer Valéry concernant l'issue de ce problème existentiel : « L'usure a dévoré quelque chose de plus profond que les parties les plus renouvelables de l'être ». Y aurait-il un peu de cela chez les professionnels de la cinquantaine du CJM ?

La recherche de Grand'Maison et al. dessine un « profil majoritaire d'une génération blessée, fragile, secouée par de multiples chocs et ruptures, par des mythes qui ont empêché une structuration de la personnalité, de l'affectivité, de l'inscription sociale, culturelle et historique. C'est le cas du mythe de la table rase » (p. 87). Ce qui n'est pas sans rappeler les « terres brûlées » que la direction du CJM avait invoquées pour régénérer le réseau en fusionnant toutes les institutions existantes. Ce qui





inquiète c'est que les auteurs relatent que les aventures réussies chez les *baby-boomers* québécois sont le lot d'une minorité alors qu'elles présentent une diversité qui découragerait toute tentative de typologie satisfaisante. En fait, les itinéraires inventoriés présentent des paradoxes qui défient toute logique univoque et forment un énorme éventail qui décrit, selon les chercheurs, tout un style de société : « ...les 35-50 ans (en 1993, donc les 45-60 ans aujourd'hui) sont des « révélateurs » privilégiés de par leur position stratégique dans la grande transition historique de notre société jusque dans ses profondeurs de conscience » (p. 88).

Cette génération tenterait de se « ramasser », de se régénérer, de se relancer et il y a comme un doute, une ambiguïté, une alternance de mollesse à se laisser vivre sur les plages de Floride (rêve de la génération précédente) à des signes avant-coureurs d'un nouvel art de vivre.

Au chapitre du couple, de la famille et de la parentalité, le premier bilan de la génération des *baby-boomers* est très pessimiste : dénatalité, divorce, monoparentalité, effondrement de la légitimité de l'autorité parentale, enfants et adolescents perturbés... Les auteurs affirment aborder là « des cordes très, très sensibles ». Peut-il en être autrement quand surviennent des changements touchant les fondements et l'armature d'une société ? Nous y reviendrons dans le prochain volet sur la société contemporaine. Mais ce qu'il faut comprendre ici c'est la position stratégique des 45-60 ans dans cette mutation d'envergure. Ils sont perdus dans leurs figures et leurs rôles maternels ou paternels illustrant aussi combien la famille traditionnelle est soumise à des défis de survie : « ...la famille est devenue incertaine, et partant, le couple, l'enfant, le parent » (p. 153).

Il semble que le lieu le plus révélateur de cette génération soit dans le rapport hommes-femmes : un imbroglio issu d'un jeu de polarisation de dépendance et d'indépendance qui n'aide pas à saisir la juste complémentarité des rôles.

Plusieurs soulignent que les problèmes de société qui se manifestent par des contresens et des contradictions de tous ordres réclament une volonté politique et une maturité démocratique pour les assumer. Et les gens de 50 ans de par leur position démographique et sociale, on ne peut plus stratégique, portent une responsabilité historique indéniable dans ce mouvement. Que penser de l'égoïsme socio-économique des plus aisés parmi ceux-là qui ont amassé des privilèges sociaux et économiques à

travers les réformes des années '60 et '70 ? Comment de pas s'inquiéter du discrédit de la politique chez ceux de cette strate d'âge ? Les 50 ans chercheraient-ils des échappatoires aux responsabilités sociales et institutionnelles donnant ainsi raison à ceux qui leur montent un procès ?



Une note d'espoir : dans leur conclusion, Grand'Maison et al. observent que certains *baby-boomers* commencent à se démarquer d'un horizon de retraite du genre, « sur une plage de Floride à 55 ans jusqu'à la fin de ses jours ». « Il y a chez les pré-retraités et retraités un énorme pool de compétences, un riche bagage d'expériences de vie qui seraient très précieux pour les générations montantes... En deçà et au-delà de ces tâches cruciales et urgentes se pose la question du tonus moral et spirituel nécessaire à ce coup de collier inattendu que les générations de la prospérité n'aient pas anticipé. Redisons-le, on ne peut rebondir dans le mou des modes psychologique actuelles, dans le mou d'une passivité sociale et politique où l'on s'attend à ce que les choses reviennent d'elles-mêmes à la normale. S'il ne reste, chez la plupart, que l'horizon de son destin individuel, d'une retraite confortable, d'une vague crainte que ça craque trop vite, on aura laissé se défaire, au couchant de sa vie, ce que l'on a fait de meilleur auparavant » (pp. 428-429).

LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE ET QUÉBÉCOISE

Grand'Maison et al. soulignent que les récits de vie des interviewés de divers âges et milieux sociaux suggèrent une lecture particulière de la situation générale de la société contemporaine à savoir une déculturation de toutes les traditions et une non-culturation aux

rationalités de la modernité. Bien que les auteurs se veulent objectifs en émettant la possibilité que la situation sociétale soit liée à des tâtonnements inhérents à la gestation d'une nouvelle culture, le débat prend une tournure souvent pessimiste pour la générations des 50 ans quand on aborde les enjeux cruciaux qui sont en cause ; il y a comme un sentiment d'impuissance. « Quand une majorité de citoyens ne comprennent plus rien à ce qui se passe, quand une société ne réussit à résoudre aucun problème important auquel elle est confrontée, quand les crises se multiplient sans qu'aucune ne soit vraiment ressaisie, on est en droit de se demander si les ressorts les plus profonds de la conscience individuelle et collective ne sont pas brisés, sinon fortement ébranlés » (p. 421).

Comment pourrait-il en effet
y avoir culture, science, philosophie
et civilisation sans conscience
historique, sans repères fondateurs,
sans confrontation critique
aux prédécesseurs... ?

Le phénomène de déculturation de tous les héritages réfère au mythe de la table rase et de l'enfantement de soi propre à la génération des *baby-boomers*. **Comment pourrait-il en effet y avoir culture, science, philosophie et civilisation sans conscience historique, sans repères fondateurs, sans confrontation critique aux prédécesseurs... ?** Et ainsi, suit le discrédit pour la tradition, l'institution, l'initiation, les rites, les maîtres ou guides. On reliera par ailleurs dans la même ligne de pensée les graves problèmes moraux contemporains à la perte de sens et du sacré. Il y a là **une crise de transmission aussi bien dans la famille qu'à l'école et ailleurs.**

Ces mêmes auteurs soulignent que cette prolétarianisation engendre des aliénations courantes apparemment inoffensives comme la lotto, l'astrologie, les drogues, la porno, l'évasion, la magie. « À tort ou à raison, nous considérons qu'elles ont un fort impact de déstructuration, de déculturation, de démédiatisation du

jugement critique, de la conscience, de l'éthique, de l'expérience historique et de ses sagesses éprouvées. On comprend mieux ici les dérives souterraines vers un univers intérieur indifférencié où tout est dans tout, avec ses prolongements d'indifférenciation de rôles, de sexes, de générations à source de bien des crises d'identité et d'altérité sur plusieurs terrains de l'expérience humaine » (p. 425).

Anatrella (1993 et 1998)¹¹ relève aussi cette morosité dans l'histoire de nos sociétés contemporaines qui contribue à créer des personnalités (jeunes et adultes) restreintes et fragiles. Il réfère à ce que des personnalités narcissiques n'ont pas pu mettre en place un Idéal du Moi développant par le fait même **des névroses de choix de vie**. Il décrit les préliminaires de la dépression liées à la dégradation du sens de l'idéal (« **une crise du sens à donner à sa vie** ») et précise les conséquences autodestructrices tant sur les individus que dans les collectivités. Ce point de vue est d'autant plus intéressant à considérer qu'il réfère à une carence de l'intériorité chez les individus et qu'on a identifié cette dimension comme la pierre d'angle du cheminement du quinquagénaire.

L'auteur rappelle que « le dynamisme et la force d'une personnalité dépendent de sa richesse et de son dialogue interne » (1993, p. 27). La crise d'intériorité affectant l'ensemble des sociétés contemporaines trouve donc son écho le plus percutant chez les personnes de 50 ans. Erikson¹² nous avait éveillés à saisir que les différentes expériences de la vie sont intégrées à différentes étapes de notre vie, et qu'elles contribuent à développer de nouvelles capacités chez les individus. On nous rappelle ici que ce travail psychique se réalise à partir de la fonction de l'Idéal et favorise l'association entre la subjectivité et des vérités reconnues.

« Ce travail intérieur qui permet d'élaborer ses pulsions à travers des pensées, des relations, une morale, une loi, une spiritualité, une culture... » « ...celui qui se trouve, pour une part, privé de la fonction de l'Idéalité a du mal à se dégager d'une position narcissique, et une société qui ne la sollicite pas renforce le morcellement social puisqu'elle ne propose rien de valable ni de durable » (Anatrella, 1993, p. 296).

Ce travail est colossal, notamment pour les gens de la cinquantaine dont c'est là la démarche spécifique, car « il n'est pas facile de prendre du recul ni de comprendre, encore moins de s'essayer à modifier le système dans lequel nous nous trouvons car il est né d'idées et

d'attitudes auxquelles nous avons adhéré sans avoir conscience des conséquences qu'elles auraient ensuite sur nous » (1993, p. 293).

Anatrella fait remonter à mai 1968, le début de fragmentation et de morcellement de la société qui sapent le processus d'idéalisation des individus permettant de se relier les uns aux autres. Il pointe la révolte d'adolescents qui voulaient s'émanciper du système éducatif mis en place au siècle précédent, un refus d'entrer dans la société des adultes. En fait, il tente une explication psychosociologique de l'impact des *baby-boomers* dans nos sociétés. Selon lui, l'opération de faire table rase du passé pour naître à un monde nouveau est réussie mais sur ces ruines-là (notamment de la famille), on ne rebâtit rien. « Face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, le défi à relever n'est plus politique... Les enjeux sont bel et bien anthropologiques et moraux » (1998, p. 317).

« il n'est pas facile de prendre
du recul ni de comprendre,
encore moins de s'essayer à
modifier le système dans lequel
nous nous trouvons car il est né
d'idées et d'attitudes auxquelles
nous avons adhéré sans avoir
conscience des conséquences
qu'elles auraient ensuite sur nous »

« Mai 68, c'est la négation du père », la négation des fonctions symboliques de l'individu qui le désocialise, le désinstitutionnalise progressivement : « ...c'est en premier lieu la fonction paternelle, celle qui signifie la séparation et qui fait exister de façon autonome et fonctionner le sens de l'altérité, qui est niée » (*ibid*, p.15). On a imposé à la société des modèles adolescents et « en l'espace de trente ans, toutes ces tendances se sont imposées, ont infiltré parfois les lois et ont contribué à organiser la société sur la base de la confusion et de l'immaturité » (p. 12).

L'auteur proposera **pour rompre avec cette spirale du déclin**, de prendre en considération quatre éléments :

- Considérer avant tout le bien-être humain requérant effort et travail sur soi ainsi qu'un travail de deuil, renonçant à son sentiment de toute-puissance et à une partie de sa suffisance et de son narcissisme. Continuer à se développer pour la personne de 50 ans impliquera donc continuer de construire ses désirs mais d'en différer la réalisation et de choisir des objets compatibles avec le réel.



- Penser la relation homme-femme à travers l'image du couple découlant non pas d'une fusion ou d'une égalité des partenaires mais d'une complémentarité de la symbolique que chaque sexe peut apporter aux intérêts de la société.
- Restaurer au droit et à la morale leur dimension universelle en définissant les relations et les réalités humaines en termes de sens et non en termes utilitaires, selon des critères économiques ou procéduriers.
- Faire le deuil de l'illusion du présent, du temps arrêté. Et favoriser l'apprivoisement du vieillissement et de notre finitude, la conscience historique et l'acceptation de la différence des générations dans la ritualisation et leurs apports spécifiques. ▶

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 Nous avons retenu principalement deux auteurs, Michaud pour les étapes de la croissance de l'individu et du couple et Riverin-Simard pour les étapes de vie au travail, parce qu'ils ont fait une revue de littérature exhaustive sur le sujet.
- 2 Guindon J. (1996). « Favoriser la croissance des personnes, l'enjeu de la cinquantaine », *Sans frontières, les forces psychologiques*, vol. 11, no 2, 11-20.
- 3 Erikson J., Erikson E.H. et H. Kivnick (1986). *Vital Involvement in Old Age*, New York, W.W Norton & Co.
- 4 Michaud C. (1992). *Les saisons de la vie*, Montréal, Éditions du Méridien.
- 5 Cette crise du détachement introduit à l'étape de l'homme sage in Guardini R. (1957). *Les âges de la vie*, Poitiers, Éditions du Cerf.
- 6 La poussée narcissique caractéristique de chacun des conjoints quinquagénaires menace le nouvel équilibre du couple car ce dernier suppose « une forte volonté commune » et « commande un nouvel investissement, notamment aux plans de l'altérité (je t'aime pour ce que tu es/dans ta différence), de l'intimité, de la sexualité (évolution du désir) et de l'affection (j'ai besoin de toi parce que je t'aime) » (Michaud, p. 281).
- 7 Par exemple, la proportion des mariages des promotions de 1965 et de 1975 qui se sont terminés par un divorce avant leur vingtième année est respectivement de 23 % et 31 % au Canada, un peu moins au Québec (*Le Devoir*, 13 janvier 1996). Quels impacts ces séparations ont-elles présentement sur le vécu de plus d'un couple sur quatre des gens de 50 ans ?
- 8 Riverin-Simard D. (1984). *Étapes de vie au travail*, Montréal, Éditions St-Martin.
- 9 Tessier B. (1999). « L'adaptation : le champ évocateur de la psychoéducation », *Chroniques de Psychoéducation*, vol. 13, nos 1-2, 9.
- 10 Grand'Maison et al. (1993). *Une génération bouc émissaire*, Montréal, Fides. Ce groupe d'auteurs a fait une vaste recherche sur près de dix ans et a publié quatre études sociologiques de la collectivité québécoise selon des strates générationnelles : adolescence 15-25 ans, l'adulte 20-35 ans, les baby-boomers 35-50 ans et les aînés.
- 11 Anatrella, Tony. *Non à la société dépressive* (1993) et *La différence interdite* (1998), Paris, Flammarion. L'auteur est psychanalyste, spécialiste en psychiatrie sociale. Il est également prêtre.
- 12 Érickson, E.H. (1982). *Enfance et société*, Paris, Delachaux et Niestlé (Éd.).

Portrait d'une clientèle présentant des troubles de santé mentale

Yann Desbiens, Sylvain Goulet et André Bailly, éducateurs, Unité Le Carrefour, DSSJC

« Puisqu'il tient tant au cœur de l'individu de montrer sa différence, de montrer qu'il est un être unique, ce qui est vrai, dans une société globale, ne peut-on lui dire que c'est dans l'expression de ce que sa pensée peut avoir de différent de celle des autres, et de semblable aussi, dans l'expression de ses constructions imaginaires en définitive qu'il pourra trouver le bonheur ? » (Laborit, 1976)

Nous avons tenté dans le présent article de décrire une clientèle difficile à circonscrire de par l'intensité et la complexité de leurs manifestations symptomatiques. Au Carrefour, nous avons choisi de vivre avec les symptômes des jeunes, de les apprécier subjectivement pour nous permettre de les comprendre dans la réalité qui prend sens pour eux. Ainsi, en abordant le processus de réflexion qui a conduit à l'écriture de ce texte, nous avons notamment travaillé à développer une « vision systématique et générale mais non logique, du monde »¹.

Au fil du temps l'expérience du Carrefour, autant pour les jeunes que pour les intervenants, s'est enracinée, a pris force, s'est développée, a évolué, si bien que nous pouvons maintenant parler de la « culture Carrefour ». En fait, nous pourrions également parler de la « contre-culture Carrefour » qui, par son approche singulière, inspire et énerge autant qu'elle provoque et dérange. Pour les intervenants de même que pour les jeunes du Carrefour, s'affranchir des conditionnements vécus et des habitudes acquises représente une expérience déstabilisante mais symbolise surtout une expérience incontournable, une condition essentielle à la mise en place d'une démarche de changement.

Les jeunes du Carrefour ont leur propre vision du monde avec ses exigences, ses incohérences, ses vides, ses distorsions, ses joies et ses souffrances... Ils ont, pour la plupart d'entre eux, devant les yeux un prisme qui dévitalise les expériences humaines, les rendant sans joie et sans espérance. Nous faisons alors face non plus à des jeunes qui se cherchent, qui espèrent trouver un sens à leur démarche mais à des jeunes qui se referment sur eux, qui se défendent, qui réagissent autant à l'incohérence du monde qu'à leur propre incohérence intérieure et souvent qui se vengent contre tout ce qui peut leur rappeler le climat dans lequel ils ont vécu jusqu'à aujourd'hui.

La relation avec ces jeunes est souvent déstabilisante et suscite en contrepartie un processus de réflexion intense au niveau de nos opérations professionnelles. Comment éviter que leurs problèmes de santé mentale deviennent un prétexte pour se défiler de leurs responsabilités morales et légales ? À qui et à quoi sert la maladie ? Comment évaluer réalistement les potentialités du jeune ? Comment interpréter les symptômes en lien avec la maladie ? Comment intervenir face à ces symptômes ?

NOTRE MISSION

Nous visons en fait à offrir un service de réadaptation spécialisé à une clientèle adolescente considérablement hypothéquée au plan des habiletés cognitives, physiques, morales et sociales **présentant des problèmes marqués d'ordre psychiatrique**.

Axée sur une approche éducative de type individualisé, nous offrons une intervention adaptée aux besoins d'adolescents présentant d'une part, des troubles de comportements importants qui nécessitent un encadrement professionnel en hébergement ouvert à l'intérieur du *Centre jeunesse de Montréal* et d'autre part, présentant notamment

diverses problématiques (problèmes de santé mentale, des troubles de la personnalité, des troubles d'adaptation sociale sévères, une dynamique de bouc émissaire, une dysharmonie du développement, une grande carence du développement, des troubles sévères d'attachement...) dont les manifestations symptomatiques intensément exprimés à travers des comportements et attitudes atypiques, suscitent peu de sympathie et entravent conséquemment tout processus de réadaptation.

Au Carrefour, puisque nous accompagnons des jeunes grandement déficitaires aux niveaux affectif, cognitif, moral et social, nous avons conséquemment développé une approche éducative pouvant répondre à leurs nombreux besoins spécifiques. Nous favorisons pour ce faire un accompagnement personnalisé dans un environnement accueillant, sécurisant et stimulant qui vise avant tout l'apaisement de l'état de désorganisation, la stabilisation, la reconnaissance et la compréhension de sa situation personnelle, le développement de comportements socialement acceptables, l'élaboration d'un projet de vie, la réinsertion sociale (familiale, communautaire, scolaire).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Nous recevons des garçons de 12 à 17 ans qui possèdent des antécédents psychiatriques ou présentent des symptômes psychiatriques, des troubles de santé mentale ou des troubles sérieux de la personnalité. De façon générale, leurs symptômes psychiatriques nuisent à leur adaptation dans des milieux réguliers de réadaptation en raison de leur difficulté importante de socialisation (marginalisation marquée, rejet des pairs...), de leur manque d'autonomie et de leur besoin d'un accompagnement individualisé plus constant. Dans ces cas, un suivi psychiatrique doit être maintenu de façon régulière et contribuer à une stabilisation significative des symptômes préalablement à l'admission.

Les jeunes du Carrefour ne présentent pas de déficience intellectuelle ni de personnalité de type caractériel. Compte tenu de notre organisation physique en hébergement ouvert et que nous offrons une programmation axée sur la communauté, les jeunes ne doivent pas présenter des troubles de la conduite entraînant de la violence incontrôlée et de l'impulsivité extrême ou présenter une propension chronique à la fugue. De plus, la très grande majorité d'entre eux présentent des difficultés scolaires de gravité variable, avec ou sans trouble d'apprentissage spécifique.

PORTRAIT D'UNE CLIENTÈLE PRÉSENTANT DES TROUBLES DE SANTÉ MENTALE

Les jeunes que nous hébergeons au Carrefour et que nous décrivons comme souffrant de troubles précoces de l'identité, présentent une grande diversité de problématiques sur lesquelles il devient ardu de s'appuyer pour dégager un profil type de client. Certains nous sont confiés en raison d'une fragilité psychotique, d'un état psychotique antérieur ou prépsychotique, d'autres d'un trouble de la personnalité, d'une dynamique d'abuseur sexuel, de difficultés d'adaptation sévère, de troubles de l'humeur importants, d'une anxiété généralisée, de troubles de socialisation, de troubles de l'identité, de troubles de l'attention... Toutefois, malgré la diversité de leur symptomatologie, ils présentent tous certains symptômes qui s'actualisent autour de quelques dénominateurs communs, notamment leur capacité d'adaptation déficiente, leur très grande fragilité relationnelle, leur manque d'autonomie, leur dynamique de bouc émissaire, une dysharmonie du développement.

Ces jeunes arrivent généralement d'autres ressources du *Centre Jeunesse de Montréal*, traînant avec eux une longue histoire de placements chaotiques, où ils ont accumulé nombres d'échecs relationnels, les confirmant ainsi dans leurs sentiments d'être tout mauvais, de solitude et de vide intérieur. En fait, l'état de leur carence est si grand et les manifestations si intenses, que ces jeunes se rendent imperméables, en apparence, à toute influence éducative, se protégeant ainsi contre le monde extérieur perçu comme des « abandonneurs potentiels », menaçants, intrusifs et générateurs d'angoisses diverses difficiles à contenir. Leurs différences s'expriment à travers la bizarrerie de leurs propos ou de leurs comportements, et ont pour effet de les marginaliser par rapport aux autres jeunes. Leurs incompétences sociales leur occasionnent bon nombre de conflits avec leurs pairs ou les adultes qui s'en occupent et entravent ainsi grandement la mise en place de conditions favorables à un processus de réadaptation.

En fait, ils ont si peu de disponibilité émotionnelle et si peu de dispositions psychologiques, qu'il leur est excessivement difficile de s'épanouir dans les différentes sphères de leur vie. Dépourvus d'un réseau social constructif, stimulant et supportant, avec des ressources psychologiques peu sollicitées et peu mobilisées, ils ont développé des rapports destructeurs autant avec leur entourage qu'avec eux-mêmes. Établis en réponse au sentiment de vide qui les habite, ces mécanismes de défense sont fortement ancrés et ont pour effet d'hypothéquer tout processus d'épanouissement ou de changement.

Pourvus d'une vie affective et fantasmatique débordante, mais primitive, ils sont pour la plupart demeurés fixés à des niveaux de développement cognitif, affectif, moral et social archaïques. Présentant subséquemment une dysharmonie développementale évidente, leurs déficits se traduisent en une grande difficulté à mobiliser leur énergie pour faire des apprentissages créatifs et surtout constructifs. Ainsi « au niveau académique, ces garçons présentent généralement un retard scolaire assez prononcé, marqué par une faible capacité d'intégration due à la présence de fortes résistances face à tout ce qui concerne l'acquisition de connaissances » (Boisvert, 1986).

Les intervenants qui les côtoient sont rapidement confrontés à des adolescents d'intelligence moyenne qui ne semblent pas arriver à exploiter leur plein potentiel intellectuel, social et affectif parce que leur énergie est mobilisée par leurs mécanismes de défense et de survie primitifs. De même, les efforts déployés pour s'adapter et se maintenir face à la réalité ambiante monopolisent une grande partie de leurs ressources et les fragilisent dans leurs rapports aux autres.

Dans un environnement non adapté à leurs besoins, « passer à travers une journée » devient une expérience exigeante parce qu'un rien active leurs angoisses et conséquemment leurs mécanismes de défense. En fait, un banal changement de routine, être confronté à la nouveauté, rencontrer de nouvelles personnes, vivre de la pression, aussi minime soit-elle, percevoir une tension chez l'autre ou se sentir eux-mêmes tendus, déclenchent souvent une série d'attitudes et de comportements démesurés. Il n'est pas rare de voir ces jeunes réagir avec beaucoup d'éclat, l'écart entre la situation initiale et l'intensité des manifestations étant souvent difficile à justifier à première vue. En effet, confrontés à des « stressseurs » extérieurs, ils sont rapidement tirillés par des angoisses intenses de morcellement ou d'abandon et leur difficulté à gérer leurs malaises est fortement influencée par le sentiment que tout s'écroule autour d'eux.

Pour éviter ces sentiments désagréables de vide et de morcellement, ils vont chercher à vouloir tout compartimenter en évitant de rattacher leurs réactions aux déclencheurs réels, qui ne sont souvent pas associés à la crise elle-même. Ainsi, un événement banal déclenchera une réaction vive, sans raison apparente, et sera dans les faits plutôt rattachée à une autre situation qui aura pris toute la place dans l'univers intérieur du jeune et dont il fallait qu'il se libère pour assurer son équilibre psychique.

Leur processus cognitif étant ainsi couramment altéré par leurs fréquents débordements affectifs et émotifs, ils décodent souvent mal la réalité ambiante et s'alimentent de fausses perceptions qu'ils intègrent comme des vérités établies, ce qui contribue à les marginaliser dans leurs rapports aux autres. De même, il n'est pas rare de voir ces jeunes se désorganiser parce qu'ils anticipent négativement une situation dont ils craignent les conséquences. En fait, ils se montrent habituellement incapables d'évaluer tous les paramètres de la situation parce qu'ils sont trop envahis par la finalité possible, ce qui restreint considérablement la mobilisation de leurs fonctions cognitives et les rend vulnérables aux sollicitations de leur univers affectif et fantasmatique.

La fragilité du **MOI** qui les caractérise, est aussi un autre angle sous lequel il vaut la peine de s'attarder afin de bien définir cette clientèle. En effet, du fait de figures parentales absentes, changeantes ou déficientes, de besoins de base peu ou pas comblés dans les années cruciales de leur développement, ils ont été lourdement hypothéqués au niveau de leur structure identitaire. Conséquemment, ces jeunes ont souvent une conscience assez limitée de leur schéma corporel et « sont profondément dévalorisés dans leur corps » (Boisvert, 1986) ce qui leur donne une allure et une démarche particulières qui leur attirent des railleries et les prédisposent ou les confirment dans leur rôle de bouc émissaire. Séquestrés dans leur propre corps, leurs habiletés psychomotrices étant sous-développées, ils cherchent généralement à éviter les activités physiques desquelles ils sont de toute façon habituellement exclus ou ridiculisés dû à leur grande maladresse. Fortement hypothéqués au niveau de leur estime de soi, beaucoup d'entre eux présentent un déficit important au niveau de leur hygiène. C'est ainsi que le brossage de dents, la douche, le lavage et l'habillement deviennent fréquemment des zones importantes de résistance et de conflits. De la même manière, les lieux physiques qu'ils habitent sont souvent le reflet de leur état intérieur en étant un réceptacle privilégié du déplacement massif de leur colère, de leurs angoisses, de leur tristesse... Leur chambre est habituellement une représentation fidèle de cet univers intérieur tourmenté et prend conséquemment l'allure d'un champ de bataille où règnent le désordre et la malpropreté et où les odeurs nauséabondes sont reçues comme une invitation à garder ses distances. En fait, nous pouvons aisément présumer que cette façon de s'ostraciser soi-même serait un mécanisme de défense intimement lié au sentiment de non-valeur qui les habite ainsi qu'à la peur de l'échec relationnel ultime, l'abandon.

Du fait de cette identité diffuse et complexe, ils ont eux-mêmes beaucoup de difficultés à se définir dans plusieurs sphères de leur vie : valeurs, projets, orientation sexuelle, type de pairs recherchés... Leurs évaluations psychologiques nous renseignent de façon générale sur l'écart entre l'intelligence verbale et non verbale qui les caractérisent. Sans déficit cognitif permanent, ils présentent tout de même des régressions cognitives notables lorsqu'ils sont envahis et présentent conséquemment d'importantes carences au niveau de leur capacité de résolution de problème. Leur processus de mentalisation étant régulièrement altéré et leur mode de pensée clivé, ils démontrent également une pauvreté au niveau de la planification à long terme. Le temps et l'espace ne sont pas de façon générale des repères, des indicateurs qui leur permettent de se définir et de baliser leurs actions. Ils ont en fait développé leur propre conception et actualisation du temps et de l'espace. Profondément axés sur un mode « présentiste », ils sont régulièrement frustrés lorsqu'ils n'obtiennent pas sur-le-champ ce qu'ils exigent. Dépourvus de réalisme temporel, incapables de vivre un délai, leurs rapports aux adultes se caractérisent par des demandes répétitives invoquées tel un mantra récité de façon continue et monocorde, de sorte qu'il exaspère même les plus patients d'entre nous. Ce trait de personnalité atypique a également pour effet de leur causer de nombreux embarras puisqu'ils ont régulièrement tendance à se retrouver aux mauvais endroits aux mauvais moments. À titre d'exemple, ils peuvent ainsi « innocemment » ou non s'interposer entre deux personnes qui échangent, ne pas tenir compte du rang dans une file d'attente ou s'exprimer vigoureusement dans une salle d'attente bondée. Leurs fonctions perceptives « temps et espace » étant ainsi altérées, l'autre existe seulement dans la mesure où il peut répondre immédiatement à un besoin, une demande ou une exigence. Il ne faut alors pas se surprendre qu'ils soient souvent taxés d'étourdis et perçus comme des individus étranges lorsque nous les accompagnons dans la communauté.

VIGNETTE CLINIQUE

Lors d'une activité « vélo camping », un jeune du Carrefour s'arrête brusquement au beau milieu de la piste cyclable pour rejoindre le reste du groupe rangé sécuritairement sur le côté du chemin. Sa manœuvre a failli résulter en un carambolage, que quelques cyclistes aguerris ont réussi à éviter de justesse. Confronté à son étourderie par un cycliste enragé qui l'enguirlandait, le jeune en question était complètement abasourdi de se faire haranguer de la sorte par un inconnu et ne comprenait pas pourquoi il était la cible d'une telle semonce.

Au retour d'une sortie au stade olympique, dans un métro bondé, un autre jeune du Carrefour séparé de moi par quelques personnes, me criait qu'il avait hâte d'être de retour à l'unité pour prendre sa douche. Bien entendu, il ne négligea pas de rapporter avec beaucoup de détails qu'il ne s'était pas lavé depuis quelques jours déjà et qu'il craignait de dégager de fortes odeurs...

Au niveau affectif, leur grande dépendance, leur instabilité, leur faible tolérance aux frustrations et leur sentiment omniprésent de vide intérieur s'additionnent à leur capacité limitée à gérer leurs émotions de même que leur anxiété. Ces déficits importants sont fréquemment associés à l'apparition de symptômes physiques répétitifs chez nos jeunes, dont le corps nous révèle souvent les premiers indices de malaises beaucoup plus sérieux, bien camouflés dans les méandres de leur univers psychique. Leur grande difficulté à identifier et à s'approprier leurs malaises intérieurs ou simplement leur refus d'être en contact avec ces affects pénibles les prédisposent à la somatisation. En somatisant, ils cherchent en fait à se protéger tant bien que mal contre des affects envahissants et incommodes.

Tolérant difficilement toute atteinte à leur intégrité psychique émanant de sentiments désagréables provoqués par des stimuli de forme et d'intensité variables (rejet, pression ressentie, angoisse diffuse, recevoir un refus ou une limite, vivre ou pressentir un échec...), ils auront également une forte tendance à projeter leur conflit intérieur sur leur entourage. Les gens qui reçoivent ces charges auront tôt fait de réagir vivement puisqu'ils auront le sentiment d'être la cible d'agressivité à la moindre occasion. Cette agressivité pourra prendre la forme de verbalisations agressives destinées à faire réagir ou à blesser, de gestes agressifs, de rejet massif, de passivité extrême, de vandalisme, de vols... mais ne pourra pas être interprétée comme des agirs délinquants et provoquera de ce fait en retour une réponse agressive qui les confirmera dans leur sentiment d'exclusion. En fait, « leurs délits sont considérés comme des agirs névrotiques où l'anxiété et la culpabilité tissent la toile de fond » (Lebon, 1986).

Contrairement aux jeunes qui développent une structure de personnalité délinquante ou toxicomane par exemple, ils n'ont pas les ressources ou l'énergie nécessaires pour se construire pareille carapace marginale, défensive. De façon imagée, il faut percevoir ces jeunes comme étant dépouillés de leur couche d'ozone, de leur couche protectrice. Étant ainsi à vif, sans protection adéquate pour préserver leur intégrité psychique contre les sollicitations provenant de leur univers intérieur de même que contre les diverses sollicitations provenant de leur entourage, ils réagissent vivement à toutes

approches relationnelles qui effleurent de trop près leur épiderme psychologique.

En somme, l'accompagnement de jeunes présentant une construction identitaire aussi fragile, précaire et instable, avec des déficits aussi prononcés aux niveaux cognitif, social, physique et émotif représente un défi de taille. Ils démontrent notamment peu ou pas de capacité de conservation des acquis. Constamment à la recherche d'une relation fusionnelle, ils passent d'une relation à une autre sans que la relation précédente compte et influence la relation présente. En réponse à leurs grandes blessures narcissiques, ces jeunes ont en fait développé des habiletés sociales non conventionnelles. Ils ont conséquemment tendance à projeter massivement leurs inconforts sur les autres ainsi qu'à se réfugier dans leur univers fantasmatique, souvent macabre et mortifère. « L'imaginaire s'apparente ainsi à une contrée d'exil où l'on trouve refuge lorsqu'il est impossible de trouver le bonheur (...) » (Laborit, 1976). Toutefois, il leur arrive à l'occasion de faire preuve d'une remarquable capacité à investir la relation. Ces moments privilégiés d'investissement relationnel sont habituellement de courte durée. Ils apparaissent spontanément, sans raison apparente et déconcertent leur entourage peu habitué à recevoir une compensation à leurs efforts relationnels.

Malgré leur forte propension à repousser tout ceux qui s'intéressent à eux, nous sommes inévitablement touchés par leur grande vulnérabilité. La relation qui se développe avec ces jeunes est aussi riche qu'intense et reflète notamment la reconnaissance qu'ils ont envers ceux qui les investissent malgré eux. Attachés, mais surtout attachants, ils sont spontanés, authentiques et sincères comme de jeunes enfants inconscients des conventions sociales relatives aux normes de communication. Leurs propos ou leurs comportements empreints de détresse sont directs et souvent déstabilisants, et sont « garochés » comme de grands cris du cœur. En fait, leurs débordements affectifs sont le reflet de leur « besoin d'être » exprimé avec vigueur.

L'approche éducative individualisée préconisée au Carrefour se veut un mouvement dynamique en constante évolution. C'est une conception idéologique centrée sur la personne, qui mise d'abord sur l'individu comme agent de son propre changement. Nous sommes vigilants afin d'éviter que notre approche nous assujettisse dans un carcan où la méthode prévaut sur la relation. Nous croyons en fait fermement que les attitudes et les habiletés relationnelles auront toujours plus d'impact sur les jeunes

que l'approche en tant que telle. C'est la relation qui, même si elle peut être « piègeante » à bien des égards :

- Tisse et définit la nature du lien qui nous unit à ces jeunes démunis, souffrants, incompetents socialement...
- Insuffle souvent suffisamment de magie dans la vie d'un écorché, d'un rejeté pour faire la différence entre le désir de continuer ou non...
- Se dresse comme un rempart contre l'inertie résultant d'années de souffrance et de détresse...
- Sécurise tel un phare donnant espoir aux naufragés...
- Est un pôle d'attraction entraînant les déroutés, les égarés et les oubliés dans son sillage...
- Est un thermomètre, une source de renseignements privilégiés pour qui sait écouter, observer et ressentir l'autre...

Souvent chez de grands carencés pour qui les approches relationnelles sont sources de grande anxiété et résultent subséquemment en de sévères régressions, il suffit seulement d'être présent en assurant une présence accueillante, stable et cohérente. De prime abord, nous ne percevons pas nécessairement toujours l'impact direct de la relation. L'effet s'opère pourtant presque inévitablement à un deuxième niveau. La force vive de la relation modèle l'individu comme les vagues transforment, sculptent les berges avec leurs va-et-vient incessants. En attendant d'être libérée, l'expérience de la relation s'enregistre, s'accumule inconsciemment dans un recoin de la mémoire psychique et de la mémoire corporelle, constituant une réserve étonnante dans laquelle le jeune saura certainement puiser lorsqu'il en sentira le besoin. ▶

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boisvert, Y. (1986). « Les jeunes du Carrefour », *Perspectives psychiatriques*, 25e année, nos 4-5 (nouvelle série), 284-288.
- Laborit, Henri (1976). *Éloge de la fuite*, Paris, Éditions Robert Laffont.
- Lebon, A. (1986). « Histoire et origines », *Perspectives psychiatriques*, 25e année, nos 4-5 (nouvelle série), 280-283.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

- 1 Définition du terme philosophie dans *Le Robert Illustré aujourd'hui en couleurs*

Évaluation des jeunes probationnaires à faible risque de récidive

Louis Lacroix, intervenant, DSSJC

Cet article est extrait d'un document intitulé *Étude exploratoire auprès de jeunes contrevenants considérés comme étant à faible risque de récidive*, il fait suite au dépôt d'un rapport de stage d'analyse présenté à l'École de Criminologie de l'Université de Montréal dans le cadre du programme de Maîtrise.

Le Blanc, dans une étude portant sur la clientèle du service de probation du *Centre jeunesse de Montréal*, affirme qu'un certain nombre de jeunes¹ (17 %) ayant une délinquance « courte et sans gravité » pourraient bénéficier d'un suivi probatoire plus souple. L'auteur affirme qu'une intervention différenciée permettrait au jeune d'éviter d'être stigmatisé et contribuerait ainsi à optimiser l'intégration sociale de celui-ci.

La littérature nous indique que les jeunes à faible risque de récidive ne nécessitent pas une intervention importante mais plutôt une action de soutien ponctuel. Andrews affirme que l'intervention devrait être élaborée en termes de support aux alternatives prosociales dans la mesure où la délinquance est perçue comme étant temporaire, occasionnelle ou situationnelle.

Andrews stipule qu'intervenir auprès d'une clientèle à faible risque augmente de façon importante la probabilité de récidive de ceux-ci. De plus, celui-ci soutient que la déjudiciarisation est de mise dans la mesure où la délinquance est commune.

Andrews affirme qu'intervenir de façon intensive auprès d'une clientèle à faible risque de récidive augmente jusqu'à 40 % la probabilité de récidive de ceux-ci.

Le *Centre jeunesse de Montréal* par l'entremise de la Direction des services spécialisés et des jeunes contrevenants (DSSJC) a entrepris, depuis quelques années, le développement ainsi que la mise en place de programmes d'interventions différencielles adaptés aux besoins de leur clientèle. L'étude exploratoire entreprise au sein de la DSSJC avait pour objectif d'identifier les jeunes probationnaires à faible risque, des jeunes faisant l'objet d'un suivi régulier (de programme ou groupe spécifique). Il avait pour objectif d'évaluer par la suite les besoins des jeunes à faible risque puis d'analyser (compte tenu des résultats) la pertinence de développer et de mettre en place un programme d'intervention différenciée adapté aux besoins de ces jeunes.

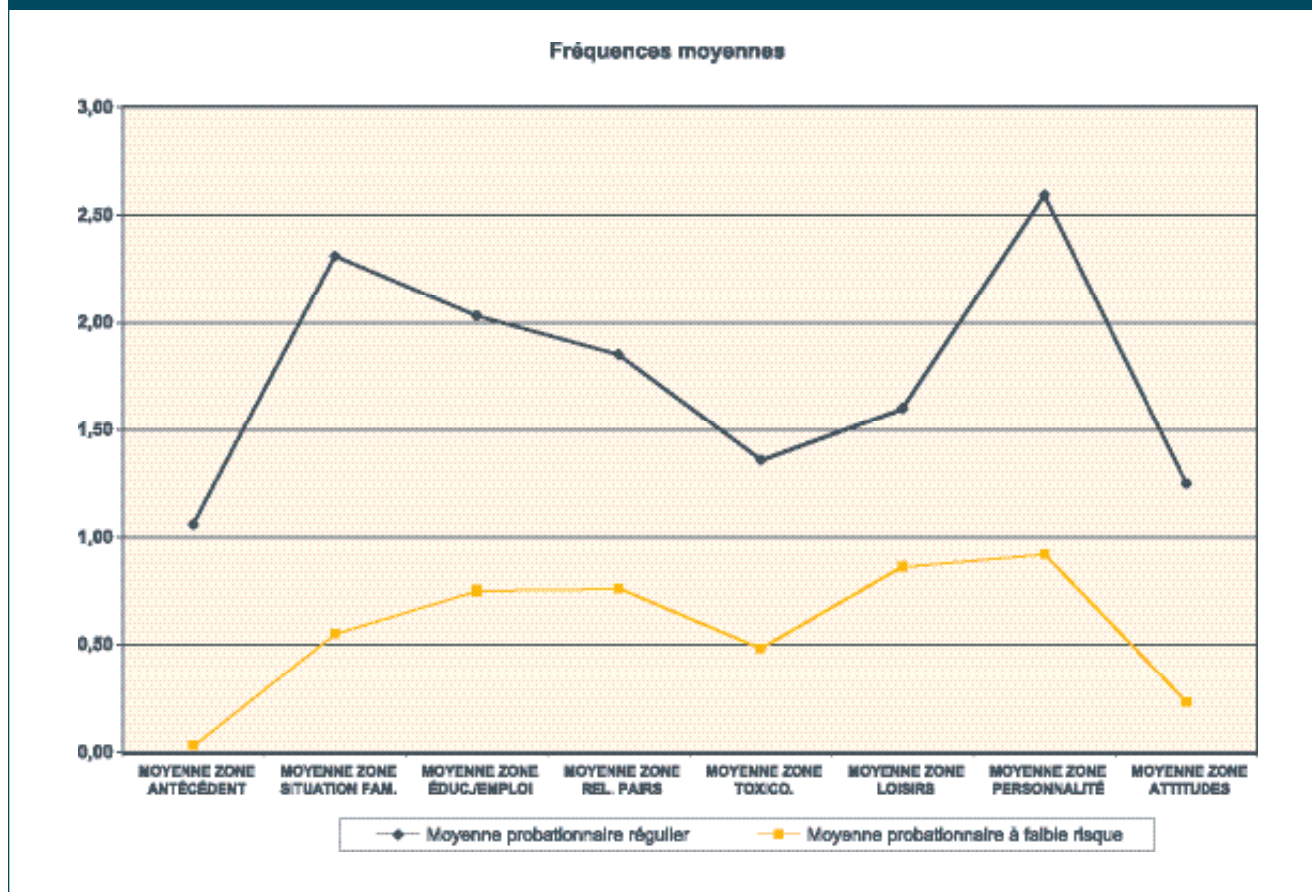
L'étude exploratoire fut élaborée sous forme d'un portrait clientèle². Le portrait clientèle nous a permis d'évaluer³ à un moment précis 333 clients soit environ 85 % de l'ensemble des jeunes faisant l'objet d'un suivi probatoire.

Nous avons recensé 81 jeunes ayant un risque de huit et moins à l'inventaire des risques et besoins liés aux facteurs criminogènes (IRBC). Nous avons retranché, de ce nombre, plusieurs jeunes identifiés comme étant des agresseurs sexuels⁴. Cinquante-deux jeunes probationnaires ont donc été retenus dans le cadre de notre étude exploratoire (50 adolescents/2 adolescentes).

Attardons-nous maintenant, à l'analyse des résultats obtenus par l'ensemble des jeunes probationnaires à l'inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes.



Analyse comparative jeunes probationnaires faisant l'objet d'un suivi régulier / jeunes à faible risque selon l'IRBC

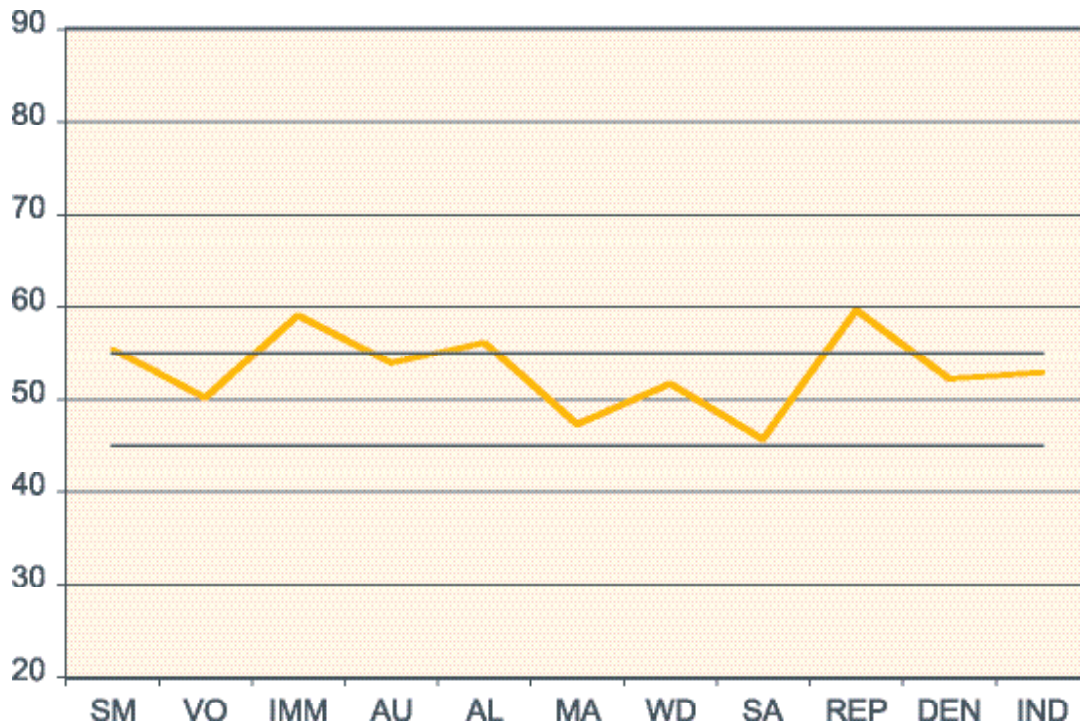


L'analyse des résultats obtenus (figure I) par les jeunes à faible risque à l'IRBC nous a permis de constater que 87 % des jeunes à faible risque seraient à leur premier délit, et que l'âge moyen de ces jeunes se situerait à 17,1 ans. L'étude révèle de plus que la très grande majorité des jeunes à faible risque sont issus de famille où la discipline ainsi que les rôles parentaux semblent cohérents, et dans la majorité des cas, très encadrants. Mentionnons que 88 % des jeunes à faible risque fréquentent l'école assidûment et que près de 72 % ne consommeraient pas (ou peu) de drogue. Rappelons que 80 % des jeunes à faible risque n'ont pas d'amis délinquants (96 % des jeunes ont des amis prosociaux) et qu'ils sont très actifs dans la communauté (activités sportives, loisirs...). Enfin, l'étude nous a permis de constater que les jeunes à faible risque sont réceptifs à l'intervention, et qu'ils n'ont pas la capacité ni la dynamique personnelle leur permettant d'acquiescer certains comportements délinquants.

L'analyse des sphères d'activités des jeunes à faible risque nous porte donc à croire que ces jeunes ont, somme toute, des attitudes ainsi que des comportements qui les caractérisent de façon spécifique. Ainsi, les jeunes à faible risque n'ont pas le spécifique des délinquants communs, et ce, compte tenu des caractéristiques distinctives propres à ce groupe⁵. Néanmoins, les jeunes à faible risque se démarquent des autres types de délinquants distinctifs⁶ (en termes d'organisation et de dynamique interne).

Attardons-nous maintenant à l'analyse de la dynamique ainsi que des caractéristiques des jeunes à faible risque selon l'*Inventaire de la personnalité Jesness*.

Fréquences moyennes des jeunes à faible risque selon Jesness



L'analyse sommaire des échelles qui composent la courbe modale nous permet de constater que les jeunes à faible risque posséderaient donc, malgré certains nœuds, certaines tensions qui les habitent, une bonne assise psychorelationnelle. Ainsi, la majorité des échelles des jeunes se situent dans la zone de fonctionnalité normative soit sept échelles sur dix. De plus, les écarts inter-zones sont à toute fin inexistantes (le score des indices : refoulement (REP), immaturité (IMM) et d'aliénation (AL) se situent respectivement à 5, 4, et à 1 point de la zone normative). Le fonctionnement des jeunes ne serait donc pas entravé par des scores extrêmes. Les jeunes à faible risque auraient donc tendance à refuser un certain conformisme normatif et à tester occasionnellement les normes sociales.

Les jeunes à faible risque se révèlent donc comme étant en opposition, ils cherchent à s'affirmer et à projeter une image d'individu indépendant et en contrôle. Les jeunes à

faible risque refusent d'adhérer au conformisme normatif (soit le désir de s'intégrer à la société). Cependant ceux-ci ne semblent pas avoir « de cause », d'animosité ou d'amertume à l'égard de la société qui aurait pour effet d'emmener ces jeunes à vouloir acquérir des comportements déviants et déroger ainsi des normes sociales. Au contraire, les jeunes semblent rechercher le contact auprès des autres. Par contre, ceux-ci ont beaucoup de difficulté à se définir comme individu (en termes d'entité et d'identité) et à composer avec les exigences de la réalité.

Les jeunes à faible risque sont très vulnérables aux tensions endogènes (à savoir induites par l'interaction avec les autres) et de ce fait, ont beaucoup de difficulté à composer avec la pression (pairs, sociale et autres)⁷. Les malaises ainsi que les tensions perçus par les jeunes émaneraient, à l'origine, de lacunes en ce qui a trait à l'intégration du moi ainsi que de la projection du soi. Le

développement du moi ne parviendrait pas à bien intégrer et « faire sienne » la personnalité de l'individu permettant ainsi de renforcer l'efficacité acquise de l'altérité ainsi que l'autonomie décisionnelle.

La vulnérabilité qui en résulte a pour effet de limiter la capacité interpersonnelle et développementale des jeunes ce qui a pour conséquence d'entraîner chez eux un certain retard (voir un déficit) aux niveaux psychocognitif et psychorelationnel.

Les jeunes à faible risque, tel que cité précédemment, cherchent à s'intégrer au social ; ils projettent une image, une façade « arrangée » leur permettant de se présenter (voir se représenter). Les jeunes cherchent ainsi à déformer la réalité de l'extérieur ainsi que par rapport à eux en effectuant une sorte d'arrangement arbitraire du réel qui les amènent à vouloir personifier le monde comme étant à leur service. Cependant les jeunes se sentent démunis ; ils tendent à douter d'eux et cherchent à se blâmer.

La dynamique qui en découle se révèle comme étant une dynamique de protection où les jeunes (faute de moyen) cherchent à embellir la réalité et à s'appuyer sur leur image. La dysfonction qui en résulte traduit l'enlèvement des jeunes qui se voient, dès lors, confinés à une image surfaite où le paraître prédomine sur l'être.

Les jeunes à faible risque sont donc dans le paraître. Ils cherchent ainsi à être efficaces à tout prix ; cependant, l'image qu'ils véhiculent semble être au-dessus de leur moyen. La dysfonctionnalité de ces jeunes se révèle donc ici comme étant une forme de suraptitude.

Les jeunes recherchent l'approbation sociale, ils ont donc tendance à projeter une image sans reproche qui leur permet de se rassurer. Les erreurs de pensée effectuées aux niveaux cognitif et social (en termes de représentation d'image de soi) les amèneront à vouloir se construire et à s'accrocher à une vision enjolivée de la réalité et leur permettent ainsi d'éviter de prendre conscience de leurs sentiments négatifs. La distorsion cognitive aura pour effet d'emmener les jeunes à se percevoir à l'occasion « comme étant tout-puissants ». Les jeunes à faible risque cherchent donc à se façonner une image dans le but de se protéger, ils cherchent ainsi à impressionner les autres parce qu'ils sont eux-mêmes impressionnés par ceux-ci (ceci est, en fait, l'essence même de l'immaturité).

Les jeunes tentent d'impressionner dans le but de se protéger, ils cherchent et évitent à la fois d'entrer en

relation avec les autres car ils craignent d'être jugés. Les autres seront donc à la fois source de projection (ce qui amènera les jeunes à vouloir s'affirmer parfois de manière très hostile) ou source de protection (soit une forme d'imperméabilité à travers les autres) permettant ainsi aux jeunes d'évacuer leurs tensions interpersonnelles.

Les jeunes à faible risque sont conscients de leurs difficultés relationnelles et cherchent à nier (voir à cacher) leurs tensions ainsi que leurs malaises, ils sont conscients de l'imbroglie (dynamique régressive) dans laquelle ils se situent. Cependant, ils auraient l'impression de ne pas avoir la capacité requise leur permettant de sortir de cette impasse. Les jeunes se verront dès lors confrontés à un sentiment d'incapacité qu'ils tenteront de rejeter sur les autres (ce qui en fait les amèneront à vouloir « se retrancher ou être rébarbatifs » avec le monde ainsi qu'en dissonance avec eux) et chercher ainsi à s'affirmer et à vouloir projeter une image d'individus indépendants et en contrôle d'eux.

L'agir délinquantiel des jeunes à faible risque nous apparaît donc comme étant à la fois « distinctif et circonstanciel » ; il se veut cependant très révélateur de la mésadaptation réelle des jeunes. Les jeunes à faible risque n'auraient pas un engagement, une orientation criminelle bien définie⁸ mais bien une criminalité de « type situationnelle », soit sous l'impulsion du moment.

L'analyse engendrée dans le cadre de l'étude exploratoire vient donc confirmer l'évolution (voire la régression) de la dynamique qui caractérise les jeunes à faible risque. Elle nous a permis d'identifier adéquatement les lacunes psychocognitives et psychosociales engendrées par ces jeunes ainsi que le sentiment d'incapacité auquel ceux-ci se voient confrontés.

L'étude exploratoire permet donc de statuer sur l'importance ainsi que sur la pertinence de développer et de mettre en place un programme d'intervention axée selon une approche différentielle permettant ainsi d'éviter de stigmatiser ou de contaminer les jeunes, et de ce fait, contrer les effets iatrogènes dus à un mauvais appariement. Cependant, plusieurs étapes restent à franchir avant la mise en œuvre du programme.

Plusieurs changements ont eu lieu depuis le dépôt initial du projet de stage d'analyse (janvier 2001) ; notamment la proclamation par le Parlement Canadien de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) entrée en vigueur depuis le mois d'avril 2003. Ces changements ont eu pour effet de modifier de façon

considérable le choix des priorités de la direction qui cherche à développer à la fois une offre de service lui permettant de répondre aux nouvelles exigences de la loi, et à maintenir, selon le nouveau cadre de loi, les programmes porteurs (et dont certains ont fait leurs preuves).

Mentionnons que la DSSJC a développé, au fil du temps, une programmation centrée sur les besoins des jeunes « les plus à risque⁹ » (notamment avec le développement du programme de probation intensive), qu'elle a par la suite centré ses efforts sur les jeunes « à risque modéré » en développant, entre autres, le programme de probation renforcée ainsi que ses composantes cliniques à savoir les programmes d'habiletés sociales (programme d'empathie, programme d'alternative violence et résolution de problème).

La direction avec l'aide des intervenants avait entrepris, depuis quelque temps, la refonte du programme de probation régulière et était partenaire à part entière du développement

du programme de probation pour jeunes à faible risque de récidive. Cependant, l'arrivée de la nouvelle loi a eu pour effet de modifier en profondeur l'échéancier et de ce fait, reporter de plusieurs mois le développement du programme de probation pour jeunes à faible risque de récidive.

Reste à savoir maintenant, si cette étude aura des suites ou si nous n'aurions pas intérêt (compte tenu des résultats) à développer des partenariats notamment avec certaines écoles ou organismes de justice alternative (ROJAQ) et ainsi centrer nos efforts auprès de jeunes probationnaires évalués comme étant « plus à risque » (soit comme ayant un seuil de risque pouvant se situer entre 5 et 11¹⁰ à l'inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes). ▶

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Andrews, D.A., Bonta, J. et R.D. Hodge (1990). « Classification for Effective Rehabilitation », *Rediscovering Psychology Criminal Justice and Behavior*, vol. 17 no. 1, 19-52.
- Bartollas, Clemens (2000). *Juvenile Delinquency*, Needham Heights, MA, Allyn and Bacon.
- Centres jeunesse de Montréal, Coordination des Services aux jeunes contrevenants (1998). *Cadre de référence en délinquance*, Centres jeunesse de Montréal, Décembre.
- Fréchette, M. et M. Le Blanc (1987). *Délinquances et délinquants*, Chicoutimi, Gaëtan Morin.
- Hoge, R.D. et D.A. Andrews (1994). *The Youth Level of Service Case Management Inventory and Manual*, Ontario, Department of Psychology, Carlton University.
- Jessness, C.F. et R.F. Wedge (1983). *Classifying Offender : The Jessness Inventory Classification System, Technical Manual*, Sacramento, California Youth Authority.
- Laporte C. (2000). *Réflexion sur le suivi probatoire régulier : De la nécessité de programmes différenciés et transversaux en suivi probatoire régulier*, Centres jeunesse de Montréal, juin.
- Le Blanc, M., Girard, S., Lanctôt, N., Ouimet, M. et S. Langelier (1994). *Les adolescents en difficulté des années 1990. Rapport no. 2 : La clientèle du Service de probation des Centres jeunesse de Montréal*, Montréal, Groupe de recherche sur les adolescents en difficulté, École de psychoéducation, Université de Montréal.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- On estime à environs 385 le nombre de jeunes faisant l'objet d'un suivi régulier au sein du *Centre jeunesse de Montréal*.
- Le portrait clientèle a été effectué le 19 octobre 2001 auprès de l'ensemble des délégués ainsi que des personnes autorisées de la DSSJC.
- À l'aide de l'*Inventaire des risques et des besoins liés aux facteurs criminogènes* (IRBC) ainsi que de l'*Inventaire de la personnalité Jessness*.
- Nous avons discriminé, compte tenu de leurs problématiques spécifiques, les jeunes abuseurs de la cohorte « faible risque », et ce, dans le but d'éviter certains biais au niveau méthodologique.
- L'étude exploratoire nous a permis de constater que les jeunes à faible risque ont les mêmes caractéristiques ainsi que la même dynamique que les délinquants « marginaux sporadiques » telles que définies selon Fréchette et Le Blanc (c.-à-d. profil de la courbe modale selon l'*Inventaire de la personnalité Jessness*).
- (c.-à-d. inadéquats régressifs, conflictuels explosifs et les structurés autonomes).
- La pression exercée par l'interaction sociale amènera les jeunes à réagir en fonction d'une dynamique réactive interpersonnelle qui a pour but de « mettre les autres à distance ».
- Les jeunes à faible risque n'ont pas une structure autonome mais bien hétéronome, ils ont donc besoin d'un « déclencheur ».
- Cette expression doit être prise au sens littéral du texte.
- À titre indicatif seulement, mentionnons cependant qu'un seuil de risque se situant entre 5 et 11 nous permettrait d'atteindre 102 jeunes (soit plus du quart de la clientèle) tout en conservant un coefficient de variation à la limite du seuil acceptable (0,25).

Être stagiaire au CJM... une expérience à ne pas manquer

Marie-Claude Pagé, stagiaire, Unité Le Carrefour, DSSJC

À chaque année, plusieurs étudiantes et étudiants sont admis comme stagiaire au *Centre jeunesse de Montréal* (CJM). Les stagiaires proviennent de plusieurs disciplines que ce soit du niveau universitaire ou collégial. La criminologie, la psychoéducation, la sexologie, le travail social, l'éducation spécialisée et plusieurs autres disciplines forment des stagiaires qui peuvent éventuellement être de futurs employés de centre jeunesse. Je crois important d'écrire un article sur l'expérience de stagiaire en centre jeunesse pour montrer un point de vue différent de celui de l'éducateur ou de l'éducatrice qui travaille à temps plein ou partiel avec le même groupe de jeunes à la même unité. Bien sûr, cette autre perspective ne sera pas unanime à tous les stagiaires puisque nous avons une formation différente, nous venons de différentes institutions scolaires, nous travaillons avec différentes populations et l'expérience de stagiaire est probablement très différente si l'on est une femme ou un homme. Par contre, plusieurs stagiaires seront en accord avec certaines de mes opinions puisque nous sommes de futurs professionnels en apprentissage et l'intégration à un milieu qui ne nous est pas familier ne s'avère pas chose facile. Dans cet article, je parlerai de mon expérience en tant que stagiaire.

Tout d'abord, laissez-moi vous raconter l'histoire de Marie-Claude...

Il était une fois, une étudiante terminant son baccalauréat en sexologie. Lors de son baccalauréat, elle avait découvert un domaine qui l'intéressait particulièrement, mais

elle devait changer de champ d'étude si elle voulait continuer dans ce qui l'intéressait. Elle effectua donc un travail de session sur les troubles alimentaires chez les adolescentes et anima un groupe de soutien avec ce type de clientèle. C'était un sujet qui lui tenait à cœur et qui répondait à son désir de travailler avec cette population. Pour ce faire, on la dirigea vers la psychoéducation. Sans hésiter, elle s'inscrivit à la maîtrise avec stage en psychoéducation à l'*Université de Montréal*. Préalablement, elle devait faire une propédeutique (maîtrise préparatoire) d'un an avec stage. N'ayant pas la possibilité de choisir son milieu de stage, elle dut attendre qu'on lui envoie une lettre lui indiquant celui-ci. Vers le mois de juin 2002, elle était convoquée à une entrevue de groupe

« Après avoir réussi un stage en centre jeunesse, je suis bonne pour travailler avec n'importe quelle autre population par la suite ! »

pour être stagiaire au *Centre jeunesse de Montréal*. Lorsqu'elle sut qu'elle était acceptée, la peur l'envahit : « Je ne suis pas assez autoritaire... En centre jeunesse, ce sont tous des jeunes dangereux... Je vais me faire envoyer promener par les jeunes... Comment vais-je faire, moi qui suis si timide?... J'ai entendu que les jeunes étaient violents, je ne veux pas qu'ils me fassent mal... Est-ce que j'ai assez de bagages pour faire un stage à cet endroit alors que je n'ai pas de formation en psychoéducation ? ». Elle ne connaissait pas du tout le milieu du centre jeunesse, donc elle entretenait beaucoup de fausses croyances sur les jeunes qui y sont admis. Elle était terrifiée à l'idée de ne pas être à la hauteur, mais du même coup, elle était emballée et fière de pouvoir faire son stage au centre

jeunesse. Elle se disait : « Après avoir réussi un stage en centre jeunesse, je suis bonne pour travailler avec n'importe quelle autre population par la suite ! ».

L'été passa, ce qui lui laissa le temps de calmer ses angoisses. Par contre, vers la fin du mois d'août, elle reçut une lettre lui disant l'endroit où elle ferait son stage. Elle avait été assignée au Mont St-Antoine à l'unité Le Carrefour avec des adolescents de 12 à 18 ans. Jusque-là tout allait bien... mais elle apprit que Le Carrefour était une unité en santé mentale. Ces angoisses revinrent la hanter de plus belle. Lorsque l'on entend « santé mentale », le mot fait peur parce que l'on pense souvent à psychose, névrose, schizophrénie et folie, ce qui n'est pas le cas. Lors de la première rencontre de cette stagiaire avec son accompagnateur, celui-ci l'a davantage informée sur les problématiques de la population du Carrefour et ce n'était pas aussi pire qu'elle le croyait. C'est là que son stage a commencé et qu'elle eu la piqûre pour le centre jeunesse...

Pour une stagiaire, c'est une double intégration, puisque l'on doit s'intégrer dans une équipe d'éducateurs mais aussi auprès des jeunes qui ont eu plusieurs autres stagiaires auparavant.

Être stagiaire comporte plusieurs avantages et inconvénients. Premièrement, l'aspect le plus difficile, selon moi, et peut-être d'autres stagiaires seront d'accord, c'est la nouveauté du milieu. Je connais un peu le milieu scolaire, puisque lors de mon baccalauréat en sexologie, j'y ai fait mon stage. Par contre, le milieu des centres jeunesse m'était complètement inconnu tant au niveau des jeunes, de l'institution, de l'approche et de l'équipe de travail. Il n'est pas toujours évident d'arriver dans un milieu où la plupart des éducateurs connaissent la problématique des jeunes, les règlements de l'unité et l'approche. Pour une stagiaire, c'est une double intégration, puisque l'on doit s'intégrer dans une équipe d'éducateurs mais aussi auprès des jeunes qui ont eu plusieurs autres stagiaires auparavant.

Nous arrivons dans un milieu où il y a des règlements, des codes et des procédures que nous ne connaissons pas en tant que stagiaire. Il faut s'adapter rapidement à ces règles pour

s'impliquer dans un rôle « d'éducateur-stagiaire ». C'est un des aspects que j'ai trouvé le plus difficile, puisque lorsqu'un jeune te demande quelque chose, tu ne sais pas ce qu'il a le droit de faire ou pas. Si le jeune veut faire quelque chose qu'il n'a pas le droit de faire, il sait très bien qu'en venant te le demander, il a plus de chance de se faire répondre par l'affirmative. Notre jugement est donc mis à l'épreuve, ce qui porte fruit le plus souvent, mais pas toujours. Donc, la méconnaissance des règlements au départ a été quelque peu frustrante pour moi car j'avais l'impression d'être inutile puisque je devais toujours demander à un autre éducateur les règles afin que je me sente appuyée lors de mes interventions. Je sentais que j'avais moins de crédibilité auprès des jeunes.

Ensuite, le fait de ne pas connaître davantage les jeunes est un inconvénient pour moi. Il est certain qu'en arrivant dans le milieu de stage, nous lisons les dossiers des jeunes de l'unité. Cette lecture nous aide à voir et à comprendre la dynamique du jeune, mais lors de l'intervention sur le terrain, il est difficile d'associer chaque dossier à chaque jeune. Ce manque de connaissances m'amenait à me demander les raisons d'un retrait en chambre lorsqu'un éducateur utilisait cette intervention. Je me disais au début que les raisons n'étaient pas justifiées, mais l'éducateur connaît les limites du jeune, ce que nous ne connaissons pas au départ (même après plusieurs mois). Les problématiques des jeunes sont parfois complexes au Carrefour et les éducateurs savent que si un jeune est rendu à avoir telle attitude et tel agir, c'est qu'il faut lui donner une pause en chambre pour éviter sa désorganisation. Ce sont des aspects que je cerne difficilement, puisque je suis en présence directe avec les jeunes seulement huit heures par semaine, ce qui est très peu. Je crois donc que c'est un autre désavantage d'avoir si peu d'heures avec la clientèle ; puisque je ne peux que les connaître superficiellement, il est donc plus difficile de créer des liens significatifs avec eux. De plus, au Carrefour, ce sont des jeunes qui ont énormément de difficultés à créer des liens avec leur entourage.

Pour moi, la discipline et l'autorité sont des concepts qui me faisaient peur au départ et leur application constitue un défi lorsque l'on travaille auprès de jeunes ayant des troubles de comportement. Il est plus ardu de se faire écouter et de prendre sa place comme éducatrice lorsque nous sommes stagiaires puisque les jeunes le savent et n'agissent pas de la même façon avec toi qu'avec un éducateur. « Pourquoi je t'écouterais, tu n'as pas à me dire quoi faire tu es seulement une stagiaire ! ». Ce genre de phrase me fait réfléchir sur la place à prendre lorsque nous sommes stagiaires. Il est difficile de trancher entre ce que j'ai le droit de faire ou de ne pas faire en tant que stagiaire. Peu à peu, on doit se créer une

crédibilité et une place en tant qu'éducatrice-stagiaire et je crois que c'est avec de l'assurance dans nos interventions que nous pouvons nous créer un statut d'autorité face aux jeunes. Par contre, pour moi, ceci n'est pas toujours évident et je le considère comme un défi à surmonter.

Une autre difficulté se situe au niveau de l'acceptation des stagiaires au sein d'une équipe d'éducateurs, car il ne faut pas se le cacher, ce ne sont pas tous les éducateurs qui désirent avoir des stagiaires dans leur unité. Il est difficile parfois de travailler avec des personnes qui ne sont pas très conciliantes et qui ne t'appuient pas lors de tes interventions. Il est également difficile pour une stagiaire de prendre de l'assurance lorsqu'elle ne se sent pas appuyée dans sa démarche ou qu'un éducateur démolit son intervention en présence du jeune. Ceci a souvent comme conséquence une perte de crédibilité de la stagiaire auprès des jeunes ce qui rend l'intégration au milieu encore plus complexe. Il ne faut pas oublier que nous sommes en apprentissage et que les erreurs sont humaines. De plus, nous sommes jumelées avec un professionnel de l'unité afin qu'il nous accompagne et nous supervise tout au long de notre stage. Il arrive parfois que ce superviseur ne soit pas compatible avec la stagiaire, soit à cause d'un conflit de personnalité ou d'approche pédagogique et cette situation peut alors devenir problématique.

Ces situations, je les ai connues lors de discussions entre stagiaires sur nos expériences personnelles réciproques. Par contre, je n'ai pas vécu cette situation au Carrefour, car l'équipe d'éducateurs m'a acceptée, aidée et supportée tout au long de mon stage d'apprentissage. Les éducateurs et éducatrices avec qui je travaille sont très ouverts et sont conscients de mon statut. Je me suis sentie acceptée et intégrée à leur équipe dès le départ. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle j'aime mon stage. Je me sens tout à fait à l'aise de parler avec eux et de leur poser des questions si je suis sceptique sur un règlement ou sur une intervention. L'accompagnateur avec qui j'ai été jumelée est quelqu'un que j'admire et il m'apporte l'aide qu'il me faut. Jamais je ne me suis sentie dénigrée ; au contraire, je me sens supportée. Dans mon cas, les bonnes relations établies avec les membres de l'équipe de travail sont donc un avantage, malheureusement ce n'est peut-être pas ainsi pour tous les stagiaires.

Je considère aussi que le type de clientèle du Carrefour me convient. Je n'ai pas choisi de faire mon stage au CJM mais je suis bien contente d'avoir été assignée à cet endroit. La population adolescente a toujours été, pour moi, une clientèle avec laquelle j'aimerais travailler et intervenir. Les adolescents sont créatifs, imaginatifs, débordants d'énergie et ils sont attachants, et ce, malgré leur difficulté à entrer en

contact avec les autres et à créer des liens avec les adultes. Malgré leurs nombreux problèmes et leurs souffrances, je trouve qu'ils ont une force de vivre et du caractère ! L'adolescence est une période de changement sur tous les plans (social, sexuel, psychologique, physique), ce qui les amène à vivre de nombreux questionnements. Certes, les symptômes de ces changements entremêlés avec leurs problématiques occasionnent des comportements inappropriés. C'est là, en tant que stagiaire (éducateur ou autre professionnel), que notre rôle entre en ligne de compte. Nos interventions et notre présence auprès de ces jeunes prennent un sens et cela les aide à cheminer vers l'adoption de comportements plus appropriés afin qu'ils puissent vivre adéquatement en société. En tant que professionnelle en devenir, je me sens utile et je sens que je peux leur donner un coup de main, ne serait-ce qu'un minime coup de main.

Les éducateurs et éducatrices avec qui je travaille sont très ouverts et sont conscients de mon statut. Je me suis sentie acceptée et intégrée à leur équipe dès le départ. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle j'aime mon stage. Je me sens tout à fait à l'aise de parler avec eux et de leur poser des questions si je suis sceptique sur un règlement ou sur une intervention.

J'ai écrit cette chronique lorsque j'étais en mi-stage. Maintenant, j'ai terminé mon stage et avec du recul, je demeure toujours très fière de l'avoir fait au CJM. Ce fut une expérience des plus enrichissantes pour moi, et ce, tant au niveau personnel que professionnel. Je crois que cette expérience m'a fait grandir, puisqu'au départ c'était un beau défi pour moi. Désormais, je suis apte à travailler avec une clientèle en difficulté et j'ai même été engagée sur la liste de rappel dans un centre jeunesse. La petite fille timide a fait un petit bout de chemin. Je ne m'arrête pas là ; ma maîtrise en psychoéducation débute en septembre 2003. Petit train va loin... ▶

L'intervention en protection : l'art de la relation d'aide en contexte d'autorité

Jean-Marc Potvin, directeur de la protection de la jeunesse, Michelle Dionne, conseillère cadre, DPJ

Depuis l'automne 2002 une tournée du DPJ est en cours auprès des différentes directions du *Centre jeunesse – Institut Universitaire (CJM-IU)* afin de discuter des enjeux entourant le choix du régime dans le contexte de l'intervention en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)*.

Pourquoi faire une telle démarche maintenant ?
Essentiellement pour trois raisons :

- Parce qu'on constate à la grandeur du Québec une tendance de plus en plus grande à recourir au judiciaire pour camper les mesures de protection.
- Parce qu'il est nécessaire de faire le point sur les pratiques actuelles en protection de la jeunesse.
- Parce qu'il est essentiel de redéfinir ces pratiques de manière à favoriser l'antériorité du social sur le judiciaire.

Au *Centre jeunesse de Montréal* comme ailleurs, on judiciaire davantage les situations d'enfants en besoin de protection et on le fait aussi de plus en plus souvent en urgence.

Tel que constaté dans le cadre de l'*Analyse du phénomène de la judiciarisation au Centre jeunesse de Montréal*¹, cette tendance à recourir davantage à la Chambre de la Jeunesse s'observe dès l'étape évaluation - orientation (É/O) et se maintient à l'application des mesures. Au cours des dernières années, c'est à l'étape É/O que s'observe la plus forte hausse du taux de judiciarisation. Dans la pratique cela se traduit par une augmentation significative du taux de judiciarisation pour l'ensemble des situations d'enfants retenues en protection qui font l'objet d'un transfert à l'application des mesures. En 2001-2002, ce taux était de 72 %, ce qui revient à dire que sur le total des

situations retenues en protection après évaluation et transférées à l'application des mesures cette année-là, 72 % faisaient l'objet d'une orientation judiciaire.

Outre le taux de judiciarisation qui, pour l'ensemble des problématiques et des groupes d'âge, augmente de façon constante, on observe aussi depuis 1997 une hausse impressionnante du nombre total de requêtes déposées en urgence au contentieux du CJM, soit de 76 %.

...la seule conclusion à laquelle
on puisse véritablement arriver
c'est qu'il existe de multiples
facteurs pouvant expliquer qu'au
fil du temps on en soit venu
à convenir de moins en moins
souvent d'ententes
sur mesures volontaires.

Cela dit, il est très difficile d'expliquer simplement ce qui justifie de telles augmentations. Nous avons soumis cette question à un ensemble d'intervenants et de gestionnaires réunis au sein de *focus group* dans le cadre de la démarche de consultation sur la judiciarisation pour connaître leur point de vue sur le sujet². Leur réponse, fort élaborée, témoigne de la complexité de l'affaire. Plusieurs causes relatives à des dimensions tant légales, judiciaires,

d'organisation de services qu'à la clientèle ont été mises de l'avant... Tant et si bien que la seule conclusion à laquelle on puisse véritablement arriver c'est qu'il existe de multiples facteurs pouvant expliquer qu'au fil du temps on en soit venu à convenir de moins en moins souvent d'ententes sur mesures volontaires.

Cependant les discussions qui ont eu cours lors des *focus group* nous ont permis de constater qu'il y a un consensus chez les intervenants et les gestionnaires sur deux aspects. D'une part, il existe des malaises importants entourant les critères qui doivent nous guider dans le choix du régime³ et, d'autre part, il y a lieu de questionner les pratiques qui s'exercent à chacune des étapes du processus PJ, particulièrement à l'égard de la clientèle des adolescents retenus en protection en vertu de l'alinéa 38 H dans le contexte d'une crise familiale.

Voilà très brièvement la toile de fond sur laquelle s'inscrit la discussion qu'initie le DPJ lors de ses rencontres avec le personnel.

DES MALAISES ENTOURENT LE CHOIX DU RÉGIME

Les malaises entourant le choix du régime concernent plus spécifiquement l'appréciation du caractère suffisant de la reconnaissance et de la motivation. Sur ces deux dimensions, il ressort de nos consultations que les perspectives de vue diffèrent substantiellement dépendamment qu'on soit de É/O ou de l'application des mesures.

Qu'est-ce qu'une reconnaissance et une motivation suffisantes ? Pour certains, une reconnaissance suffisante c'est celle qui crée une petite brèche dans les défenses et les résistances de la famille permettant qu'on commence à se parler de ce qui pose problème et nuit à la sécurité et au développement des enfants. Pour d'autres, une reconnaissance suffisante c'est celle qui, bien qu'elle puisse tolérer quelques compromis, cerne de façon précise l'ensemble des difficultés de la famille et permet d'aborder franchement, dès le début de l'intervention, l'essentiel de ce qui pose problème et nuit à la sécurité et au développement des enfants.

De la même manière, les intervenants de É/O et de l'application des mesures ne s'entendent pas toujours sur la façon de concevoir ce qu'est une motivation suffisante. Ce qui est suffisant pour un ne l'est pas nécessairement pour l'autre. En outre, il arrive que la motivation démontrée au

cours du processus d'évaluation s'estompe lorsqu'il existe un délai d'attente entre É/O et l'application des mesures de telle sorte que l'intervenant assigné au suivi n'est pas en mesure de reconnaître au moment de son implication le bien-fondé réel du choix fait par l'évaluateur en faveur du régime volontaire.

**Revenir au client, c'est d'abord
resituer les enjeux cliniques qui
sont inexorablement liés à
l'intervention du DPJ auprès
des jeunes et de leurs parents.**

Or, cela n'a rien de banal puisque les questions soulevées à propos du degré de reconnaissance et de motivation des parents et du jeune sont généralement mises en lien avec la viabilité de l'entente convenue entre les parties. Plusieurs considèrent qu'une entente sur mesures volontaires convenue dans le contexte d'une relation intervenant/clients relativement tendue et d'une collaboration circonspecte de ces derniers est plus ou moins valable, compte tenu du risque à brève échéance que les membres de la famille signataires de l'entente se retirent de celle-ci ou n'en respectent pas les termes. La perspective de devoir éventuellement judiciairiser la situation dans les premiers mois de suivi est considérée par plusieurs comme une contre-indication au choix du régime volontaire à l'étape É/O, comme s'il était requis, pour être valable, que l'entente sur mesures volontaires s'accompagne d'un certain nombre de garanties. L'obligation de devoir judiciairiser une situation dans les premiers mois de suivi est perçue par plusieurs intervenants de l'application des mesures comme un problème et une preuve que la décision d'opter à l'orientation pour le régime volontaire était une erreur. Dans cet état d'esprit, certains vont jusqu'à dire qu'ils ont parfois l'impression de faire le travail de É/O lorsqu'ils se voient contraints dans les premiers mois du suivi de judiciairiser la situation.

À cela le DPJ répond, qu'en dépit du poids réel que peut représenter pour un intervenant de l'application des mesures l'obligation de judiciairiser une situation dans les premiers mois d'une intervention et des enjeux relationnels qui s'y rattachent dans le contexte d'une relation de confiance à bâtir, il est essentiel de revenir au client et au sens que prend pour lui une telle décision.

Revenir au client, c'est d'abord resituer les enjeux cliniques qui sont inexorablement liés à l'intervention du DPJ auprès des jeunes et de leurs parents.

À partir du moment où on reconnaît que dans la majorité des cas ces derniers n'ont pas demandé cette intervention, qu'ils ne la désirent pas, qu'ils sont profondément dérangés par celle-ci et inquiets de ses conséquences éventuelles, il est facile de concevoir qu'en réaction à l'intrusion du DPJ dans leur vie privée, leur premier réflexe puisse être de se méfier, de se défendre et de se montrer réticents. Comment pourrait-il en être autrement ? Peut-on imaginer que d'emblée les parents de l'enfant signalé accueillent l'intervenant du DPJ avec soulagement, se montrent conscients de leurs problèmes et sensibles aux impacts de ceux-ci sur leur enfant, démontrent être motivés et mobilisés à trouver des correctifs à la situation ? Parce que si tel était le cas, il y a fort à parier que ces gens-là n'auraient jamais eu besoin du DPJ. Ils auraient d'eux-mêmes fait le nécessaire pour corriger la situation.

À cet égard le DPJ est impératif :
on ne devrait jamais judiciariser
« préventivement » une situation,
soit par exemple parce qu'on doute
de la bonne foi des gens,
parce qu'on n'est pas convaincu
qu'ils soient aussi motivés qu'ils
le prétendent, parce qu'on craint
que la mesure convenue ne
tienne pas la route...

Lorsqu'on intervient d'autorité dans la vie des gens il faut accepter l'idée qu'au départ, presque invariablement, on soit mis au défi de contrer la méfiance et les résistances normales que suscite notre intervention, avant de pouvoir envisager l'amorce d'une démarche de changement. C'est un parcours obligé d'une certaine façon.

Notre deuxième grand défi étant celui de la mobilisation du jeune et de ses parents dans une démarche de changement, il est essentiel que ces derniers saisissent les motifs qui justifient le recours au tribunal et soient en mesure d'en saisir le sens. Autrement, le risque est grand que la judiciarisation nuise à l'intervention plutôt que de lui profiter étant donné l'effet démobilisant que risque d'avoir pour les membres de la famille une telle décision, si elle ne fait pas de sens pour eux.

À cet égard le DPJ est impératif : on ne devrait jamais judiciariser « préventivement » une situation, soit par exemple parce qu'on doute de la bonne foi des gens, parce qu'on n'est pas convaincu qu'ils soient aussi motivés qu'ils le prétendent, parce qu'on craint que la mesure convenue ne tienne pas la route... Bref, la décision de s'adresser au tribunal dès l'orientation ne devrait jamais être prise sur des spéculations mais bien sur des faits tangibles qui permettent de démontrer la non-reconnaissance de la situation de compromission par un ou des membres de la famille, l'absence de motivation à mettre fin à la situation de compromission ou l'incapacité des parents de faire le nécessaire pour y parvenir.

Dans le contexte où le jeune et ses parents, bien qu'encore méfiants et résistants, disent reconnaître certains éléments de la situation de compromission, expriment une relative ouverture à modifier des aspects de leur situation et n'ont, à première vue, aucune limite importante nous permettant de croire qu'ils sont incapables de le faire, il est difficilement envisageable sur la base de certaines appréhensions, de conclure, sans l'avoir expérimenté, à l'impossibilité d'amorcer dans le cadre d'une entente sur mesures volontaires la démarche d'intervention.

Évidemment, cela ne change rien au fait qu'il y aura toujours des situations où la décision relative au choix du régime sera guidée d'abord et avant tout par des considérations cliniques, comme s'est souvent le cas en matière d'abus sexuels et physiques. Dans ces situations d'ailleurs, il est habituellement assez aisé d'expliquer aux membres de la famille les motifs sur lesquels s'appuient notre décision et de les amener à saisir le sens que doit prendre la judiciarisation.

ADOLESCENTS ET FAMILLES EN CRISE : UN DÉFI COLLECTIF

Lors des *focus group* sur la judiciarisation nous avons soumis aux participants l'hypothèse suivante :

Plusieurs situations d'adolescents auxquelles nous sommes confrontés dans le cadre de l'application de la LPJ en vertu de l'art. 38 H mettent en cause une crise familiale où se jouent des tensions importantes dans les relations parents/adolescent. Face à de telles situations, les moyens et les approches dont disposent les intervenants ne sont parfois pas adaptés ou suffisants pour relever le défi qui les attend, soit de savoir accueillir la famille, la supporter et l'aider dans ses difficultés tout en résistant aux tentatives de celle-ci de les trianguler, de leur faire porter son impuissance et son sentiment d'urgence, de relever le défi de s'inscrire dans une approche de médiation plutôt que de coercition. Ces lacunes contribuent possiblement à l'augmentation du nombre de situations judiciairisées en vertu notamment des articles 79 et 38 de la LPJ.

Cette hypothèse, validée par l'ensemble des participants, a donné lieu lors des *focus group* à des discussions très animées au sujet d'une part, de l'utilisation qui est faite socialement de la LPJ à l'égard des adolescents rebelles et opposants et d'autre part, des pratiques qui s'exercent dans le contexte d'une intervention en vertu de la LPJ.

Ainsi les participants s'entendaient pour dire combien il est désolant de constater, dans l'intervention auprès de ces jeunes et de ces familles, la multitude des échecs vécus par les parents dans leur tentative d'obtenir de l'aide et la solitude ressentie par l'ensemble des membres de la famille dans leur quête d'un mieux-vivre familial.

On constate que lorsque ces parents frappent à la porte du DPJ, c'est avec force et conviction qu'ils le font ; une conviction parfois nourrie par le milieu, l'école et le CLSC qu'il est de la responsabilité du DPJ de leur venir en aide et qu'il a le pouvoir de les décharger et de les soulager de leurs souffrances.

Le scénario rencontré est souvent le même. Lors d'une situation de crise familiale particulièrement virulente les parents appellent la DPJ et réclament sur le champ un placement de leur jeune, menaçant de s'en prendre à lui physiquement ou de le mettre à la porte du domicile familial s'ils n'obtiennent pas gain de cause. Évidemment, dans ces situations, tout est tenté pour maintenir le jeune dans son milieu et aider la famille à traverser la crise. Malheureusement ça ne réussit pas toujours et devant la menace des parents de porter atteinte à la sécurité du jeune, le DPJ intervient en appliquant dès l'étape RTS une mesure d'urgence (retrait du milieu) laquelle, en raison des positions antagonistes du jeune et des parents, risque fort de donner

ouverture au dépôt d'une requête d'urgence devant le tribunal à l'étape É/O.



Qu'ils soient de É/O ou de l'application des mesures, les intervenants s'entendent pour dire, dans le contexte d'une crise comme celle précédemment décrite, qu'il est très difficile pour un éducateur ou un intervenant social de réussir à s'allier les parents dans une démarche d'aide visant à éviter le placement si on a pas d'alternatives concrètes à leur proposer pour les soulager un peu et leur permettre de garder l'espoir que les choses peuvent s'arranger. Confrontés à leur souffrance et mis au défi de répondre à leurs demandes sous la menace qu'ils adoptent des conduites qui mettraient de fait leur jeune en danger, les intervenants admettent que le besoin d'aide et le besoin de protection finissent souvent par se

confondre. Dans ces circonstances, c'est l'attitude des parents qui force généralement la reconnaissance d'un motif de compromission.

Dans un tel contexte, la majorité des intervenants reconnaissent qu'en acceptant de soulager les parents par le biais d'une mesure judiciaire de placement en urgence, ils handicapent très souvent la suite de l'intervention. Ils observent effectivement qu'il arrive régulièrement au terme du retrait de trente jours que les parents refusent de mettre en péril le bien-être enfin retrouvé et se montrent par conséquent peu disponibles pour amorcer une démarche de médiation visant à rendre possible le retour du jeune dans son milieu.

De toute évidence, ces situations ne sont pas simples et demandent qu'on s'y arrête.

Comment se fait-il qu'autant de parents à l'adolescence de leur enfant perdent la maîtrise de la situation au point d'en venir à vouloir tout abandonner ? Comment se fait-il qu'en dépit de tous les services d'aide qui existent dans la communauté ces familles vivent autant de solitude ? Comment se fait-il que tant de jeunes ne trouvent plus leur place dans leur famille, à l'école et dans leur milieu ? La DPJ serait-elle devenue une sorte de « cour aux miracles »... un remède magique au sentiment d'impuissance ?

La DPJ serait-elle devenue une sorte de « cour aux miracles »...

Du point de vue du DPJ, cela soulève plusieurs questions. À moins que le jeune ne soit véritablement en danger, est-il raisonnable socialement d'endosser le fait que des parents s'en remettent au DPJ pour que soient imposées des limites à leur jeune et qu'enfin ils se sentent appuyés et supportés dans leur rôle d'éducation ? Où en sommes-nous collectivement ? Se pourrait-il que chacun dans son rôle, les adultes qui gravitent autour des jeunes ne savent plus comment s'incarner dans un rôle d'autorité bienfaisant et sécurisant ?

Voilà de quoi alimenter bien les discussions ! Ces enjeux, prioritaires dans le cadre de l'intervention en

protection, sont au coeur des préoccupations qui nous animent.

L'intervention en contexte d'autorité est bel et bien un art... un art qui allie la connaissance, l'expérience et le savoir-être. Compte tenu du contexte dans lequel s'exerce notre intervention, nous sommes confrontés au quotidien à des situations extrêmement éprouvantes au plan humain. Intervenir dans le cadre de la *Loi sur la protection de la jeunesse* commande donc incontestablement de très grandes habiletés de relation d'aide.

Recevoir les parents et les enfants dans leur détresse, désamorcer la méfiance et la résistance, établir un climat propice à l'établissement d'une relation de confiance, susciter la motivation et la mobilisation des parents et des jeunes dans une démarche de changement, les supporter et les soutenir dans leurs efforts, les accompagner, les outiller, les conseiller, assurer à l'enfant un projet de vie sont là des défis cliniques qui attendent l'intervenant qui œuvre dans le domaine de la protection.

Or, pour y parvenir, le premier défi à relever est très certainement celui des conditions de pratique dans lesquelles s'exerce notre mandat.

C'est un incontournable. Toutes les discussions que nous avons eues sur le sujet de la judiciarisation nous y ramènent. Faire une place à la relation d'aide en contexte d'autorité exige certaines conditions de pratique.

Il est primordial de redonner à la relation d'aide toute la place qui lui revient dans le contexte d'une intervention d'autorité de l'État dans la vie privée des familles et de réadresser à la collectivité les responsabilités qui lui reviennent à l'égard des adolescents et des familles qui traversent des moments de crise intenses. ▀

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 Dionne, M. (2002). *Analyse du phénomène de la judiciarisation au CJM*, Montréal, CJM.
- 2 *id.*, *ibidem*.
- 3 Association des centres jeunesse du Québec (1996). *L'orientation, guide relatif au choix du régime et des mesure*, Montréal, ACJQ.

Loi sur le système de justice pénale pour adolescents

Suzanne Gagnon, déléguée à la jeunesse, DSSJC

Le 1er avril 2003 est entrée en vigueur la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) en remplacement de la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC). Cette nouvelle loi fédérale, mais d'application provinciale, a été fortement contestée par diverses instances du Québec. La veille de son application, la Cour d'appel du Québec rendait publique un jugement invalidant uniquement les articles de la loi concernant la présomption d'assujettissement aux peines applicables aux adultes, ainsi que la publication des noms des adolescents soumis au processus d'assujettissement.

Les importants changements apportés par la LSJPA ont amené les directeurs provinciaux à redéfinir les grandes orientations qui doivent guider l'intervention auprès des adolescents contrevenants. Les quatre orientations cliniques privilégiées sont les suivantes : premièrement, **s'adapter au nouveau contexte législatif**, c'est-à-dire que la raison d'être de l'intervention sociale à l'égard des adolescents contrevenants demeure la réadaptation et passe par la réponse à leurs besoins liés aux facteurs criminogènes. Deuxièmement, **offrir des services de qualité** en soutenant l'évolution des pratiques notamment par le développement des compétences des intervenants et en favorisant le recours à des outils cliniques. L'accent est aussi mis sur la pertinence et la congruence de l'intervention ainsi que la continuité des services. Une troisième orientation stipule qu'on doit **continuer à déterminer les services à l'aide d'une évaluation différentielle du profil criminogène**, et ce, même si la LSJPA stipule que la peine doit être déterminée en fonction de la gravité de l'infraction, le juge pouvant prendre en considération divers facteurs dont les besoins de l'adolescent qui sont en lien avec les facteurs de récidive. La loi offre tout de même une certaine latitude quant à la nature et l'intensité des services à offrir. Finalement, les directeurs provinciaux

veulent utiliser les nouvelles opportunités offertes dans la LSJPA pour **continuer à développer des programmes d'intervention diversifiées et appropriées aux différentes problématiques**.

Quels sont donc les changements majeurs apportés par cette nouvelle loi ? D'abord, c'est une loi d'orientation surtout pénale. La primauté est accordée aux délits plutôt qu'aux auteurs. Elle comporte aussi plusieurs importations du régime adulte et amène beaucoup de contraintes dans le choix des mesures ou plutôt dorénavant devons-nous dire des peines. Enfin, il faut noter l'alourdissement et la complexification du processus judiciaire.

Dans sa déclaration de principes à l'article 3 de la LSJPA, le législateur maintient certaines orientations qu'on retrouvait dans la LJC, « le système de justice pénale pour adolescents vise à prévenir le crime par la suppression des causes sous-jacentes à la criminalité chez l'adolescent, à les réadapter et à les réinsérer dans la société et à assurer la prise de mesures leur offrant des perspectives positives en vue de favoriser la protection durable du public ». Par contre, l'accent est mis sur de nouveaux éléments notamment sur « une responsabilité juste et proportionnelle, la prise de mesures procédurales supplémentaires pour leur assurer un traitement équitable et la protection de leurs droits, notamment en ce qui touche leur vie privée, la prise de mesure opportunes qui établissent clairement le lien entre le comportement délictueux et ses conséquences ».

Ces mesures doivent viser à « renforcer leur respect pour les valeurs de la société, favoriser la réparation des dommages causés à la victime et à la collectivité... à faire participer leurs père et mère, leur famille étendue, les membres de leur collectivité et certains organismes sociaux ou autres à leur réadaptation et leur réinsertion sociale ».

La LSJPA amène plusieurs modifications à nos façons de faire, tant au niveau de la terminologie utilisée que du processus judiciaire et des décisions que le Tribunal peut rendre. Beaucoup d'emphase est mise au niveau de la réparation des torts causés à la victime et tout le processus des mesures et des sanctions extra-judiciaires (ancien programme de mesures de rechange) en est teinté. Beaucoup plus de latitude est donnée aux policiers de pouvoir, pour certains délits mineurs, utiliser entre autres, le renvoi à des organismes de justice alternative (OJA).

Pour certains délits très graves dont les infractions désignées, un adolescent de plus de 16 ans (au Québec) pourrait être assujéti à une peine adulte. Par contre, pour les autres délits, les critères permettant au juge d'ordonner une détention avant le prononcé de la peine ou un placement sous garde sont plus restrictifs. En effet, dans la détermination de la peine, selon l'article 38 de la LSJPA, le juge doit tenir compte des principes suivants : « la peine ne doit en aucun cas aboutir à une peine plus grave que celle qui serait indiqué dans le cas d'un adulte coupable de la même infraction commise dans des circonstances semblables ; la peine doit être semblable à celle qui serait imposée dans la région à d'autres adolescents... ; la peine doit être proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité de l'adolescent à l'égard de l'infraction. La peine doit être la moins contraignante possible, offrir les meilleures chances de réadaptation et de réinsertion sociale, susciter le sens et la conscience de ses responsabilités, notamment par la reconnaissance des dommages causés à la victime et à la collectivité ».

En plus, selon l'article 39, le placement sous garde n'est imposé qu'en dernier recours et il n'est possible que si l'adolescent a commis une infraction avec violence, ou qu'il n'a pas respecté les peines ne comportant pas de placement sous garde qui lui ont déjà été imposées, ou qu'il a commis un acte criminel pour lequel un adulte est passible d'une peine d'emprisonnement de plus de deux ans après avoir fait de plusieurs déclarations de culpabilité, ou enfin s'il s'agit d'un cas exceptionnel...

L'intervention dans la communauté est donc privilégiée et dans les peines spécifiques énumérées à l'article 42, nous retrouvons, comparativement à la LJC, beaucoup plus de mesures de suivi dans la communauté. Comme nouveautés, nous retrouvons des programmes d'assistance et de surveillance intensive, des ordonnances de placement et de surveillance dans la communauté, des ordonnances de placement et de surveillance dont l'application est différée. Dans le cadre de la loi, sauf pour

les cas de meurtres, toutes les peines de garde comprennent une partie (2/3) en placement et une partie (1/3) en surveillance dans la collectivité. Il devient donc de plus en plus nécessaire de maintenir et de développer des programmes en conséquence.

Pour certains délits très graves
dont les infractions désignées,
un adolescent de plus de 16 ans
(au Québec) pourrait être assujéti
à une peine adulte.

Cet article se veut un bref aperçu des changements majeurs apportés par la LSJPA dans l'intervention auprès des jeunes contrevenants. La LJC comprenait 70 articles, la LSJPA en contient 200, c'est donc dire sa complexité. Les expérimentations au cours des prochains mois permettront de mieux se l'approprier. À l'automne prochain, nous vous présenterons une série d'articles sur différentes facettes de l'intervention dans le cadre de cette nouvelle loi afin de vous permettre de mieux en saisir tous les enjeux.

À suivre... ▶

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Loi du Canada (2002). *Projet de loi C. 7. Chapitre 1 : Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence*. Sanctionné le 19 février 2002.

Association des Centres jeunesse du Québec (2003). *Fiches cliniques relatives à l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans les centres jeunesse*, Montréal, ACJQ.

Deschambault, J., Clermont, E., Roussety, A. et J.-P. Lemay (2003). *Formation à la LSJPA*, Montréal, CJM – IU.

Laporte, C. (2003). « Et maintenant... », *Continuum JC*, vol. 2, no 14, 14 avril.

✍ Comité de la revue :

Yann Desbiens, Mélanie Dumaine, Christian Fortin,
Suzanne Gagnon, Danièle Gauthier, Louise Hamel,
Jean-Luc Secours, Geneviève Turcotte

✍ Ont collaboré à ce numéro :

André Bailly, Yann Desbiens, Michelle Dionne,
Suzanne Gagnon, Sylvain Goulet, Louis Lacroix,
Marie-Claude Pagé, Pierre Perreault,
Jean-Marc Potvin, Nathalie Turgeon

✍ Photo de la ruelle sur la couverture:

Andrée Doucet, CJM

✍ Rédactrice en chef :

Danièle Gauthier

✍ Graphisme et impression :

ACOR

✍ Secrétariat :

Murielle Bouchard, Vicky Bouchard

✍ Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1201-009-X
Le Centre jeunesse de Montréal

AVEZ-VOUS DES COMMENTAIRES SUR LA REVUE ?

SI OUI, VEUILLEZ NOUS LES FAIRE PARVENIR À L'ADRESSE MENTIONNÉE CI-BAS.

POLITIQUE ÉDITORIALE

La revue professionnelle « Défi jeunesse » est publiée par le conseil multidisciplinaire des Centres jeunesse de Montréal à raison de trois numéros par année.

✓ Les objectifs visés par la publication de cette revue sont :

Promouvoir le développement professionnel en lien avec l'intervention et la réflexion.

Dans un contexte multidisciplinaire, assurer et valoriser l'identité professionnelle spécifique à chaque discipline.

Permettre l'intégration des nouvelles orientations des Centres jeunesse de Montréal.

Favoriser l'étendue du rayonnement professionnel.

Accroître le sentiment d'appartenance aux Centres jeunesse de Montréal.

Faire valoir les différentes expériences de partenariat.

✓ Critères de publication :

Contenu • La revue comprendra des articles de fond (théorie, réflexions, études, recherches, recherches-action, analyses...), des textes portant sur des expériences professionnelles pratiques (projets, nouveaux modes d'intervention) et diverses chroniques à contenu clinique telles des notes de lecture, des chroniques juridiques, des chroniques événements et des entrevues.

Manuscrit inédit • La revue ne publie que des manuscrits originaux. Les manuscrits ne doivent pas avoir été publiés dans une autre revue.

Format • Les articles soumis à la revue professionnelle doivent être dactylographiés à double interligne, sur des feuilles 8" X 11" avec 12 caractères au pouce. L'article contient au maximum 10 pages. L'auteur remet au comité de la revue une copie du texte sur disquette, traitement de texte compatible avec Microsoft ou l'envoi par internet à l'adresse mentionnée plus bas. Un guide pour la présentation des articles est disponible sur demande.

Évaluation • Tous les articles sont soumis au comité de la revue qui a l'entière responsabilité de décider de publier ou non un article. Le comité se réserve aussi le droit de changer les titres et les sous-titres des articles sans avis à leur auteur.

Opinion de l'auteur • Les opinions contenues dans les articles n'engagent que leur auteur.

Reproduction • Toute reproduction est autorisée avec mention de la source.

Redevances • Toute soumission d'un texte original pour publication dans la revue *Défi jeunesse* implique le transfert des droits d'auteur au Centre jeunesse de Montréal.

Le comité offre deux exemplaires de la revue aux auteurs des articles publiés.

✓ Pour obtenir une information ou pour soumettre un article, veuillez vous adresser à:

Danièle Gauthier,

Rédactrice en chef

Comité de la revue *Défi jeunesse*

4675, Bélanger Est, Montréal, (Québec) H1T 1C2

Code de courrier interne : 40

Téléphone : (514) 593-2118 • Télécopieur : (514) 593-2113

Courrier électronique : conseilmulti@mtl.centresjeunesse.qc.ca

